

**Manuel de collecte de fonds pour la Protection de
l'Enfance et la Violence Basée sur le Genre dans l'action
humanitaire**

Février 2014

Le Groupe de Travail en Protection de l'Enfance (CPWG) et le domaine de responsabilité en Violence Basée sur le Genre (VBG) sont les forums mondiaux qui coordonnent les activités liées à la Protection de l'Enfance (PE) et à la VBG dans un cadre humanitaire. Ces groupes rassemblent des ONG, des agences des Nations Unies, des universitaires et d'autres acteurs poursuivant le même objectif : assurer des réponses davantage prévisibles, redevables et efficaces face aux problèmes de Protection de l'Enfance et de Violence Basée sur le Genre. Au sein du système humanitaire, le Groupe de Travail en Protection de l'Enfance et le domaine de responsabilité sur la Violence Basée sur le Genre constituent des sous-groupes du Groupe Sectoriel mondial de la Protection.

- www.cpwg.net
- www.gbvaor.net

Ce manuel présente une réflexion collective sur la collecte de fonds pour la Protection de l'Enfance et la Violence Basée sur le Genre, issue d'un atelier et de consultations avec des agences membres et des partenaires financiers. Merci à Janey Lawry-White pour son soutien dans la conduite de ce travail.

Conception graphique : Digital Flyer

AVANT-PROPOS

Une étude récente sur le financement de la protection dans un cadre humanitaire commissionnée par le Groupe Sectoriel mondial de la Protection a identifié différentes causes qui influencent la prise de décision des partenaires financiers quant au financement de la protection en situation d'urgence. Certaines d'entre elles sont liées à la communication et à la terminologie de la protection, qu'elles rendent difficile à expliquer dans des termes concrets et mesurables. Il y a des défis quant à la qualité de la programmation de la protection compte tenu du petit nombre de partenaires expérimentés dans ce domaine sensible du travail humanitaire. La plupart des partenaires financiers souhaiteraient voir de meilleurs reportages des résultats des programmes de protection. Nous insistons sur le fait que plusieurs de ces partenaires financiers s'attachent à donner une place centrale à la protection au sein du secteur humanitaire, en tant que complément important des programmes spécifiques à la protection.

Nous portons une attention particulière aux partenaires financiers humanitaires majeurs qui ont un intérêt particulier pour les questions de protection au sein de la réponse humanitaire, et qui ont récemment déclaré qu'ils ne reçoivent pas suffisamment de propositions de projets concernant la PE et la VBG. Le financement est disponible, mais il n'y a pas suffisamment de demandes qui répondent à leurs critères de financement.

Pour combler cette lacune, ce manuel de collecte de fonds a été développé conjointement par le Groupe de Travail pour la Protection de l'Enfance (CPWG) et le domaine de responsabilité qui s'intéresse à la Violence Basée sur le Genre (VBG). Bien qu'il soit principalement destiné aux partenaires du groupe sectoriel de la Protection travaillant dans le domaine de la PE et de la VBG, ce manuel est recommandé à tous les partenaires humanitaires, financiers et responsables de la mise en œuvre, qui partagent la responsabilité d'agir pour empêcher et répondre aux violences et abus qui peuvent avoir lieu en contexte d'urgence.

LISTE D'ACRONYMES

3,4,5Ws	<i>Humanitarian Mapping Assessments tools: Who? Where? What? When? For Whom?</i> Outils d'évaluation du suivi humanitaire: Qui ? où ? Quoi ? Quand ? Pour qui ?
BPRM	<i>(US) Bureau for Population, Refugees and Migration</i> Bureau des Etats-Unis pour la Population, les Réfugiés et les Migration
CAP	<i>Consolidated Appeals Process</i> Processus d'Appel Consolidé
CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i> Fonds Central d'Intervention pour les Urgences
CHF	<i>Common Humanitarian Fund</i> Fonds Humanitaire Commun
CP	<i>Child Protection</i> Protection de l'Enfance
CPMS	<i>Child Protection Minimum Standards</i> Standards Minimums de la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire
CPWG	<i>Child Protection Working Group (led by UNICEF at global level)</i> Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance
DFATD	<i>Foreign Affairs, Trade and Development Canada (previously CIDA)</i> Département Canadien pour les Affaires Etrangères, le Commerce et le Développement (ex CIDA)
DFID	<i>(UK) Department for International Development</i> Département du Royaume-Uni pour le Développement International
ECHO	<i>Humanitarian Aid and Civil Protection department of the European Commission, (formerly the European Community Humanitarian Aid Office)</i> Département de la Commission Européenne pour l'Aide Humanitaire et la Protection Civile (ex Bureau de la Communauté Européenne pour l'Aide Humanitaire)
ERC	<i>Emergency Relief Coordinator</i> Coordinateur des Secours d'Urgence
ERF	<i>Emergency Response Funds</i> Fonds de Réponse d'Urgence
FTS	<i>Financial Tracking Service</i> Service de Surveillance Financière
GBV	<i>Gender-Based Violence</i> Violence Basée sur le Genre
GBV AoR	<i>Gender Based Violence Area of Responsibility (co-lead globally by UNICEF and UNFPA)</i> Domaine de responsabilité de la Violence Basée sur le Genre (co-dirigé mondialement par UNICEF et UNFPA)
GPC	<i>Global Protection Cluster (led globally by UNHCR)</i> Groupe sectoriel mondial de la Protection (dirigé par l'UNHCR)

HCT	<i>Humanitarian Country Team</i> Equipe Humanitaire de Pays
HNO	<i>Humanitarian Needs Overview</i> Vue d'ensemble des Besoins Humanitaires
HPC	<i>Humanitarian Programme Cycle</i> Cycle de Programme Humanitaire
IASC	<i>Inter-Agency Standing Committee</i> Comité Permanent Inter-Agence
IDPs	<i>Internally Displaced Persons</i> Déplacés internes
IEC	<i>Information, Education and Communication (related to reproductive health programming)</i> Information, Education et Communication (lié aux programmes de santé reproductive)
IM	<i>Information Management</i> Gestion de l'information
INGO	<i>International Non-government Organization</i> Organisation Non Gouvernementale Internationale
IOM	<i>International Organization of Migration</i> Organisation Internationale pour les Migration
M&E	<i>Monitoring and Evaluation</i> Suivi et évaluation
MIRA	<i>Multi-cluster Initial Rapid Assessment</i> Evaluation rapide inter-groupes sectoriels
MISP	<i>Minimum Initial Service Package (related to reproductive health programming)</i> Dispositif minimum d'urgence (pour la santé reproductive dans des situations de crise)
MRM	<i>Monitoring and Reporting Mechanism (on Grave Violations against Children in Situations of Armed Conflict)</i> Mécanisme de surveillance et d'information (sur les violations graves à l'encontre des enfants dans les conflits armés)
NGO	<i>Non-Government Organization</i> Organisation Non Gouvernementale
OPS	<i>Online Project System</i> Système de Projet en Ligne
PE	Protection de l'Enfance
PEP kits	<i>Post-Exposure Prophylaxis kits (related to reproductive health programming)</i> Kits de traitement post-exposition
PNUD	<i>United Nations Development Programme</i> Programme des Nations Unies pour le Développement
PRP	<i>Preliminary Response Plan</i> Plan de Réponse Préliminaire

RC – HC	<i>Resident Coordinator – Humanitarian Coordinator</i> Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire
SADD	<i>Sex and Age Disaggregated Data</i> Données ventilées par sexe et par âge
SDC	<i>Swiss Development Cooperation</i> Coopération Suisse pour le Développement
SDR	<i>Secondary Data Review</i> Revue de données secondaires
SIDA	<i>Swedish International Development Authority</i> Autorité Suédoise pour le Développement International
SRP	<i>Strategic Response Plan</i> Plan de Réponse Stratégique
TOR	<i>Terms of Reference</i> Termes de Référence
UN	<i>United Nations</i> Nations Unies
UNFPA	<i>United Nations Population Fund</i> Fonds des Nations Unies pour la Population
UNMAS	<i>United Nations Mine Action Service</i> Service de l'action antimines des Nations Unies
UNOCHA	<i>United Nations Organization for the Coordination of Humanitarian Affairs</i> Bureau des Nations Unies pour la Coordination de l'Action Humanitaire
USAID/OFDA	<i>United States Agency for International Development/Office of Foreign Disaster Assistance</i> Agence des Etats-Unis pour le Développement International/Bureau des Etats-Unis d'Assistance en cas de Catastrophe à l'Etranger
VBG	Violence Basée sur le Genre

INTRODUCTION

Les domaines de responsabilités concernant la Violence Basée sur le Genre (GBV AoR) et la Protection de l'Enfance (CPWG) ont mis au point ce manuel pour fournir des conseils pratiques aux groupes de coordination de la PE et de la VBG, ainsi qu'à leurs membres, dans le but de les aider à accéder à davantage de financements humanitaires. Il n'y a pas de solution miracle pour accéder au financement. Les programmes de PE et de VBG font face à des défis spécifiques liés, en partie, à la nature sensible de ces secteurs. Cependant, les entrevues qui ont été menées avec les partenaires financiers, ceux qui gèrent les fonds humanitaires et le personnel des organisations humanitaires opérationnelles dans le but d'élaborer ce manuel ont démontré qu'il existe de multiples façons pour ces deux secteurs de faire meilleur usage des possibilités de financement disponibles.

Ce manuel s'adresse aux coordonnateurs de PE et de GBV ainsi qu'aux membres des groupes de coordination. Il convient de noter que les groupes de coordination ne peuvent pas recevoir de financement : seules les organisations chefs de file, co-chef de file et les membres du groupe peuvent le faire. Le rôle du coordinateur du groupe sectoriel est de soutenir la collecte de fonds individuelle et collective en facilitant une articulation commune des besoins et de la réponse, et d'influencer les mécanismes de financement et les bailleurs de fonds en tant que représentants du secteur.

Le manuel n'est pas destiné à être un guide programmatique ou technique sur la programmation humanitaire ou la coordination des groupes de coordination. Le monde de l'humanitaire est en pleine évolution, et quelques-uns des mécanismes de financement et procédés mentionnés dans ce manuel peuvent changer au fil du temps. Des informations mises à jour sur ces mécanismes et processus sont facilement accessibles sur Internet, via des sites pertinents. Les priorités et les politiques des partenaires financiers évoluent également, et la meilleure façon de vous assurer d'avoir des informations précises sur ceux-ci est d'accéder à leurs sites Web et de lire leurs stratégies actuelles.

Les facteurs qui influencent le succès d'un secteur dans la collecte de fonds sont moins susceptibles de changer. Afin d'obtenir du financement pour la PE et la VBG, il sera toujours nécessaire d'assurer une forte programmation PE et VBG, de générer des propositions de qualité et de les défendre solidement et de manière convaincante. Pour cela, les orientations et les conseils contenus dans ce manuel sont susceptibles de demeurer pertinents dans un futur proche.

PARTIE I : CINQ ASTUCES POUR LA COLLECTE DE FONDS DÉDIÉE À LA PE ET À LA VBG



Cette section du manuel est basée sur des entretiens et conversations avec les décideurs humanitaires. Elle reflète la sagesse collective des partenaires financiers et des praticiens (aussi bien des sièges que sur le terrain) quant aux actions concrètes pour maximiser le financement des réponses d'urgence en PE et VBG. Les leçons apprises ne sont pas présentées par ordre d'importance. Toutes les cinq sont importantes !

1- Garantir une programmation PE et VBG fondée sur des informations factuelles

Il existe de réelles difficultés en ce qui concerne la disponibilité de preuves fiables sur la prévalence et la nature des abus de PE et de VBG. Dans le même temps, les preuves sont une condition essentielle pour de nombreux donateurs.

ENCOURAGER LA DOCUMENTATION ET LE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES

La collecte de données fiables grâce au suivi est impérative pour recueillir des preuves supplémentaires. La plupart des bailleurs de fonds comprennent que des données quantifiables peuvent être difficiles à collecter pour la PE et la VBG en raison des sensibilités culturelles et des tabous. Toutefois, les mesures de progrès peuvent être démontrées par des informations qualitatives et quantitatives : par exemple, des entrevues avec des ONG prestataires de services, des témoignages de membres de la communauté sur les types de changements que les interventions leur ont apportés, des reportages vidéo et des données issues des systèmes de gestion de PE et de VBG. Documenter les résultats des « bons » projets contribue à la compréhension de délais réalistes au cours desquels les résultats peuvent être attendus pour des projets PE et VBG. La promotion d'attentes réalistes quant aux délais de livraison des résultats améliore la transparence et la crédibilité. Tenir les parties prenantes (y compris les partenaires financiers et les bénéficiaires) informées de l'évolution des besoins ou de changements de contexte signifie que les éventuelles adaptations au projet peuvent être traitées tout au long de la vie du projet/programme. Ceci, à son tour, instaure une relation de confiance.

S'ASSURER QUE LA PROGRAMMATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE EST BASEE SUR DE BONNES PRATIQUES EXISTANTES

Les normes existantes telles que les *Directives de l'IASC pour la VBG en situation d'urgence* et les *Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire* (CPMS) fournissent des conseils pour renforcer les programmes de protection. Il est important de contextualiser les normes de PE et de VBG afin que les membres du groupe de coordination puissent les utiliser, guider le développement de leur projet et s'y référer lors de la formulation de propositions de projets (par exemple : en Jordanie, les CPMS ont été contextualisées au cours d'un atelier de 3 jours avec des représentants de l'Etat et des acteurs nationaux qui se sont mis d'accord sur ce que chaque norme signifiait dans leur contexte).

2- Développer des propositions de qualité

Développer une bonne proposition ne garantit pas de financement. Toutefois, les propositions médiocres ont très peu de chances d'être financées. Lors de l'examen des propositions de projets, les partenaires financiers regardent les résultats/budgets. Ces derniers doivent être clairs et convaincants pour que les propositions soient étudiées. Les projets bien articulés, logiques et qui mènent à des résultats clairs (mesurés qualitativement ou quantitativement) sont beaucoup plus susceptibles d'attirer des financements.

DEMONTRER COMMENT LE PROJET CONTRIBUE AUX PRIORITES STRATEGIQUES

Dans la mesure du possible, il est nécessaire de fournir la preuve sur les besoins et les lacunes spécifiques au contexte et de faire référence à des évaluations/informations secondaires pour montrer comment l'intervention saura répondre aux besoins identifiés.

Les propositions soumises par les différents membres du groupe de coordination doivent former un ensemble complet. Chacun des projets doit montrer comment l'intervention abordera les priorités stratégiques du plan de réponse stratégique et la façon dont la proposition de chaque agence complète les autres propositions de PE ou de VBG ainsi que les autres éléments étroitement liés à la réponse tels que les moyens de subsistance, l'éducation ou le relèvement précoce.

UTILISER UN LANGAGE CLAIR ET APPROPRIE

Définissez les besoins, les lacunes ainsi que les objectifs et activités du projet proposé dans un langage courant, sans utiliser un jargon spécifique au secteur. Les partenaires financiers/les décideurs doivent comprendre en quelques minutes ce dont vous parlez.

Comment les termes génériques peuvent être clarifiés (exemples)	
Protection de l'Enfance ¹	VBG
Plutôt que de dire « Espaces Amis des Enfants », expliquer que ce sont des espaces sûrs où les communautés créent des environnements pour les enfants afin qu'ils accèdent à des activités récréatives, de jeux, de loisirs, d'apprentissages qui sont gratuites et structurées.	Expliquer ce qu'est un « Circuit de référencement » (<i>referral pathway</i>) : établir une liste sûre et appropriée d'agences auprès desquelles les survivants de VBG peuvent être redirigés dans ce contexte (tels que les services de santé, les services de soutien par les femmes, la police, le système judiciaire).
Expliquer le « Soutien Psycho-Social » : soutien fourni par la famille, les amis et la communauté au sens large afin de permettre aux enfants de se rétablir des troubles causés par l'urgence. Ceci peut inclure l'écoute, la fourniture d'environnement sain pour permettre aux enfants de parler, socialiser et jouer, ainsi que la mise en œuvre d'activités structurées pour les filles et garçons d'âges différents.	Expliquer clairement quels sont les besoins en fonction du contexte : par exemple, seuls 10% des équipements sanitaires ont des trousseaux post-violés, et seuls 50% ont du personnel adéquat pour répondre aux VBG. Le groupe de coordination de VBG a reçu 51 rapports de violence sexuelle commise sur des adultes, et 27 contre des enfants dans les régions X et XII pour 2010-2011. Améliorer l'accès à des services de qualité et promouvoir un environnement sain pour le traitement, le rétablissement et la réintégration doit être une priorité de la réponse aux survivants.

¹ Consulter le Glossaire des *Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire* (CPMS).

DEFINIR DES RESULTATS DE PROJETS CLAIRS

Les propositions doivent être claires et précises, basées sur les données disponibles, des résultats escomptés clairs et des budgets détaillés². Il convient également de préciser les « théories du changement » : quel est le lien logique entre les besoins, les interventions spécifiques du projet et les résultats escomptés ? Les propositions doivent indiquer quelles différences les activités du projet apporteront en termes de prévention et de réponse aux abus ou violences (par exemple : comment les personnes formées à travers le programme vont utiliser les compétences acquises pour accroître la prévention/réponse à la violence plutôt que le nombre de formations à délivrer). Quels mécanismes de suivi seront utilisés pour mesurer les progrès vers les résultats souhaités ? Il est important de faire explicitement référence à des normes et des critères convenus, tels que les *Principes de Protection Sphère*, les *Minimums Standards pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire* (CPMS) et les *Directives de l'IASC pour la VBG en situation d'urgence*.

Principes de protection pertinents parmi les Standards Sphere, « Sphere Handbook », 2011³

Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à des risques de violence fondée sur le genre. Lorsqu'elles contribuent à la protection de ces groupes, les agences humanitaires doivent envisager en particulier des mesures visant à réduire des risques potentiels tels que la traite de personnes, la prostitution forcée, le viol ou les violences domestiques. Elles doivent aussi appliquer les standards et mettre en œuvre les instruments qui permettront de prévenir et d'éradiquer la pratique de l'exploitation et des abus sexuels. Ces pratiques inacceptables peuvent viser des personnes présentant une vulnérabilité particulière, comme les femmes isolées ou handicapées qui sont contraintes à des actes sexuels en échange de l'assistance humanitaire.

On favorisera **les mécanismes familiaux et communautaires de protection et de soutien psychosocial** en gardant les familles groupées, en apprenant aux adultes comment empêcher les enfants de se retrouver séparés de leur famille, en promouvant des soins appropriés pour les enfants séparés et en organisant la recherche de personnes et le regroupement familial, tant pour les enfants séparés que pour les autres membres des familles. Quand c'est possible, il est préférable de laisser les familles groupées et de faire en sorte que les personnes provenant du même village ou appartenant au même réseau d'entraide puissent vivre dans la même zone.

² USAID/OFDA considère que les propositions directrices sont les meilleures ressources dont peuvent bénéficier les agences pour demander des financements. Se référer à l'Annexe 1 pour des liens à des lignes directrices complètes, qui incluent des conseils spécifiques concernant ce qui est nécessaire pour les propositions du secteur protection.

³ <http://www.spherehandbook.org/fr/principe-de-protection3-protéger-la-population-touchee-par-une-catastrophe-contre-toute-souffrance-physique-et-psychologique-resultant-d-actes-de-violence-ou-de-coercition/>

3- S'assurer d'une coordination PE et VBG efficace et d'un plaidoyer conjoint

Les acteurs de la protection font face à certain enjeux lorsqu'il s'agit d'expliquer à d'autres collègues humanitaires, aux partenaires financiers et aux décideurs ce qu'est la protection exactement, car elle est généralement moins tangible que les autres secteurs humanitaires et manque d'une **explication (narrative)** simple et cohérent. C'est en partie en raison de ces défis que certains acteurs humanitaires sont réticents à reconnaître les réponses en termes de protection et de VBG comme des mécanismes « qui sauvent des vies » et qui doivent être inclus dès le début de la réponse d'urgence.

DEVELOPPER UN COURT DOCUMENT (2 A 3 PAGES) QUI METTE L'ACCENT SUR LES 2 OU 3 INTERVENTIONS QUI SAUVENT DES VIES

Pour les crises soudaines, il convient de s'accorder sur quelques priorités « qui sauvent des vies » liées aux définitions convenues, et sur lesquelles le groupe de coordination se focalisera lors de la réponse immédiate. Il est ainsi nécessaire de discuter des activités de prévention/réponse en termes de PE et de GBV et de leurs résultats. Les gouvernements donateurs doivent être en mesure d'expliquer la manière dont l'argent a été utilisé de façon à ce que leurs électeurs le comprennent et s'y engagent. Il convient donc d'utiliser des exemples de la vie réelle et de limiter l'utilisation de termes tels que « Espaces Amis des Enfants » ou « **circuit de référencement** » (*referral pathway*) qui ne signifient pas grand-chose aussi bien au personnel non-technique qu'au public.

DEVELOPPER DES MESSAGES CONJOINTS

Travailler sur des messages clairs et simples avec les acteurs de la protection et d'autres secteurs : pour le plaidoyer auprès d'autres secteurs/groupes sectoriels, il est important d'utiliser « leur » langue (par exemple : « les femmes sont violées dans leurs tentes la nuit »). Les grandes urgences génèrent beaucoup d'intérêt de la part des médias et du public. Pour mettre en évidence les questions de VBG et de PE, des messages clairs basés sur des données et informations factuelles doivent être inclus dans les communiqués de presse et les entrevues avec les médias.

PARTAGER LES DONNEES, INFORMATIONS ET CONNAISSANCES

Les rapports de situation (SitReps) et les actualités du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) sont des canaux d'information bien établis et une source importante pour les rapports succincts, les communiqués de presse et les nouvelles des organismes et des gouvernements (sans compter leur utilisation pour éclairer les décisions de financement des partenaires financiers). Dès le début d'une urgence, il est important d'identifier un point focal chargé de contribuer à ces rapports de situation et de s'assurer qu'ils sont copiés sur tous les rapports venant du terrain. Assurez-vous que les soumissions du Groupe Sectoriel de la Protection aux rapports de situation d'OCHA comprennent des informations spécifiques sur la PE et la VBG. Des présentations visuelles de la situation donnent une image plus claire des besoins et des réponses qu'un simple texte. N'hésitez pas à utiliser des graphiques, des diagrammes, des photos, des cartes, etc pour communiquer sur la PE et la VBG. Lorsque des interventions novatrices sont en cours d'élaboration, le partage est un mécanisme important pour renforcer les connaissances et les

capacités sur thématiques relativement récentes de la PE et de la VBG dans le cadre des interventions d'urgence.

S'ASSURER D'UNE APPROCHE COORDONNEE POUR LE FINANCEMENT, CECI INCLUANT LES PRIORITES STRATEGIQUES ET LES PROPOSITIONS DE PROJET AINSI QU'UN SOUTIEN POUR LA FORMULATION DE LEUR PROPOSITION DE PROJET

Pour les plans de réponses stratégiques (SRP) ou les cadres de planification similaires, les membres du groupe de coordination doivent s'accorder (sur la base de leurs avantages comparatifs), de quelles organisations vont présenter des projets répondant aux besoins et aux priorités identifiés et de rendre cela explicite dans les propositions de projet. Il convient de faciliter la mobilisation de ressources de manière à ce qu'il n'y ait pas de concurrence pour le financement entre les organisations chefs de file et les organisations de mise en œuvre. Allouer suffisamment de temps pour les éléments liés à la mobilisation de ressources au sein du rôle de coordination signifie :

- Encourager les Nations Unies, les ONG et les organisations communautaires à participer à la planification coordonnée et au processus d'appel.
- Au minimum, inclure les coûts de coordination dans les appels de fonds initiaux.
- Tenir les membres informés du calendrier des appels à propositions.
- Informer les membres des prochaines réunions ou visites de donateurs et représenter le groupe.
- Soutenir les membres du groupe de coordination dans le développement de projets communs.
- Réserver du temps pour soutenir les ONG nationales et locales afin d'examiner et renforcer leurs propositions.
- Organiser des séminaires de rédaction de propositions pour les partenaires nationaux (en collaboration avec d'autres groupes de coordination).

RAPPORTER LES FINANCEMENTS SUR LE FTS

Les agences membres du groupe sectoriels doivent rapporter les financements reçus sur le Service de Surveillance Financière (FTS)⁴. Ce dernier doit être régulièrement actualisé afin que toute personne consultant FTS obtienne une image complète et actualisée des financements en termes de PE et de VBG. Les partenaires financiers utilisent ce système pour suivre les agences qui reçoivent des fonds et pour quels types d'activités. Il est aussi possible d'y voir les attributions des fonds communs.

ESSAYER DE REPRESENTER LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE AUPRES DU COORDINATEUR HUMANITAIRE ET DE L'EQUIPE HUMANITAIRE DE PAYS (HCT)

Les coordinateurs de PE et de VBG doivent assister aux réunions du groupe sectoriel de la Protection et aux réunions de groupe intersectoriel pour défendre la place de la PE et de la VBG au sein de l'agenda multisectoriel et celui de la protection ; et ils doivent veiller à ce que ces questions soient constamment rappelées et prises en compte dans les projets et les priorités. Il peut également être

⁴ <https://fts.unocha.org/>

utile de s'engager bilatéralement avec d'autres groupes sectoriels dans la réponse (en particulier ceux dont les secteurs sont prioritaires selon le contexte). Si possible, les coordinateurs de PE et de VBG devraient assister aux réunions des Equipes Humanitaires Pays (HCT) pour soutenir les agences de chef de file qui parlent en leur nom. L'appui d'OCHA est très important car c'est OCHA qui défend les groupes sectoriels lors des discussions sur le financement commun. Il est important de cibler les représentants d'OCHA à des fins de plaidoyer. Utilisez des opportunités telles que le lancement des CPMS et les lignes directrices révisées pour la VBG dans les interventions humanitaires afin de favoriser la compréhension sur le plan pratique de ce que les réponses sont et pourquoi elles sont essentielles.

4- S'engager collectivement

Le processus de Réforme Humanitaire des Nations Unies (débuté en 2005 et renforcé depuis 2010 par l'Agenda Transformatif) vise à assurer une réponse inter-agence aux crises bien coordonnée par le secteur humanitaire international. Tous les principaux partenaires financiers humanitaires appuient fortement cette approche inter-agence, et sont donc plus susceptibles de soutenir les demandes de financement pour des projets qui ont été élaborés dans le cadre d'un processus inter-agence coordonné.

COLLABORER AVEC LES GROUPES DE COORDINATION EXISTANTS

Les groupes de coordination constituent un forum qui permet aux partenaires financiers de collaborer avec les ONG avec lesquelles ils n'ont pas travaillé auparavant. Les partenaires financiers peuvent se montrer réticents à financer des organisations qui se trouvent hors du groupe parce qu'elles ne se sont pas engagées à accepter les bonnes pratiques en termes de programmation. Alors que les grandes organisations peuvent avoir établi des relations bilatérales avec les donateurs, les plus petites et les locales ne l'ont pas déjà fait, il est donc important pour le collectif de fournir une plate-forme à travers laquelle ces relations peuvent être développées.

ETABLIR DES PROGRAMMES/PROJETS MULTI-SECTEURS

Les restrictions financières pour les partenaires financiers, ainsi que l'accent mis sur les plans de réponse stratégiques, signifient que les donateurs peuvent financer moins de programmes. Les programmes multisectoriels répondent à ces préoccupations, et beaucoup des projets de PE et de VBG financés sont multisectoriels. Toutefois, les projets autonomes sont encore importants pour la fourniture de services spécifiques de PE et de VBG.

INTEGRER LA PROTECTION DANS LES AUTRES GROUPES SECTORIELS

Dans les pays où le Groupe Sectoriel de la Protection n'a pas été activé, les projets de PE et de VBG devraient être inclus dans les appels de fonds d'autres secteurs. Par exemple : la VBG peut être insérée au sein du secteur Santé, et la PE dans le secteur Education. Certains services tels que la gestion clinique du viol peuvent être intégrés dans les programmes du Groupe Sectoriel Santé ou des programmes de santé de la reproduction.

5- Construire et maintenir des relations avec les partenaires financiers clés

Selon un partenaire financier gouvernemental : « *Le financement humanitaire est, en fin de compte, le fait que les partenaires financiers utilisent les meilleures informations disponibles pour investir des fonds provenant des contribuables afin d'essayer de sauver des vies, de réduire la souffrance et d'aider à restaurer la dignité des communautés affectées par les conflits et les catastrophes* ». La compréhension de cette perspective est essentielle pour le groupe de coordination et son engagement avec les partenaires financiers gouvernementaux.

COMPRENDRE LES BESOINS ET LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT LIES AU CONT

Informez-vous sur la réponse et les objectifs de développement nationaux, et veillez à ce que les réponses d'urgence de PE et de VBG contribuent à ces derniers. Renseignez-vous sur les initiatives et les priorités régionales de financement. Enquêtez sur les principaux intérêts des partenaires financiers dans le pays et sur leurs priorités d'intervention. Passez en revue les stratégies des partenaires financiers ainsi que les profils pays, et utilisez cette information pour entamer des discussions avec les principaux partenaires financiers du pays. Soyez conscient qu'il existe des sources de financement humanitaire non traditionnelles dans le pays/la région.

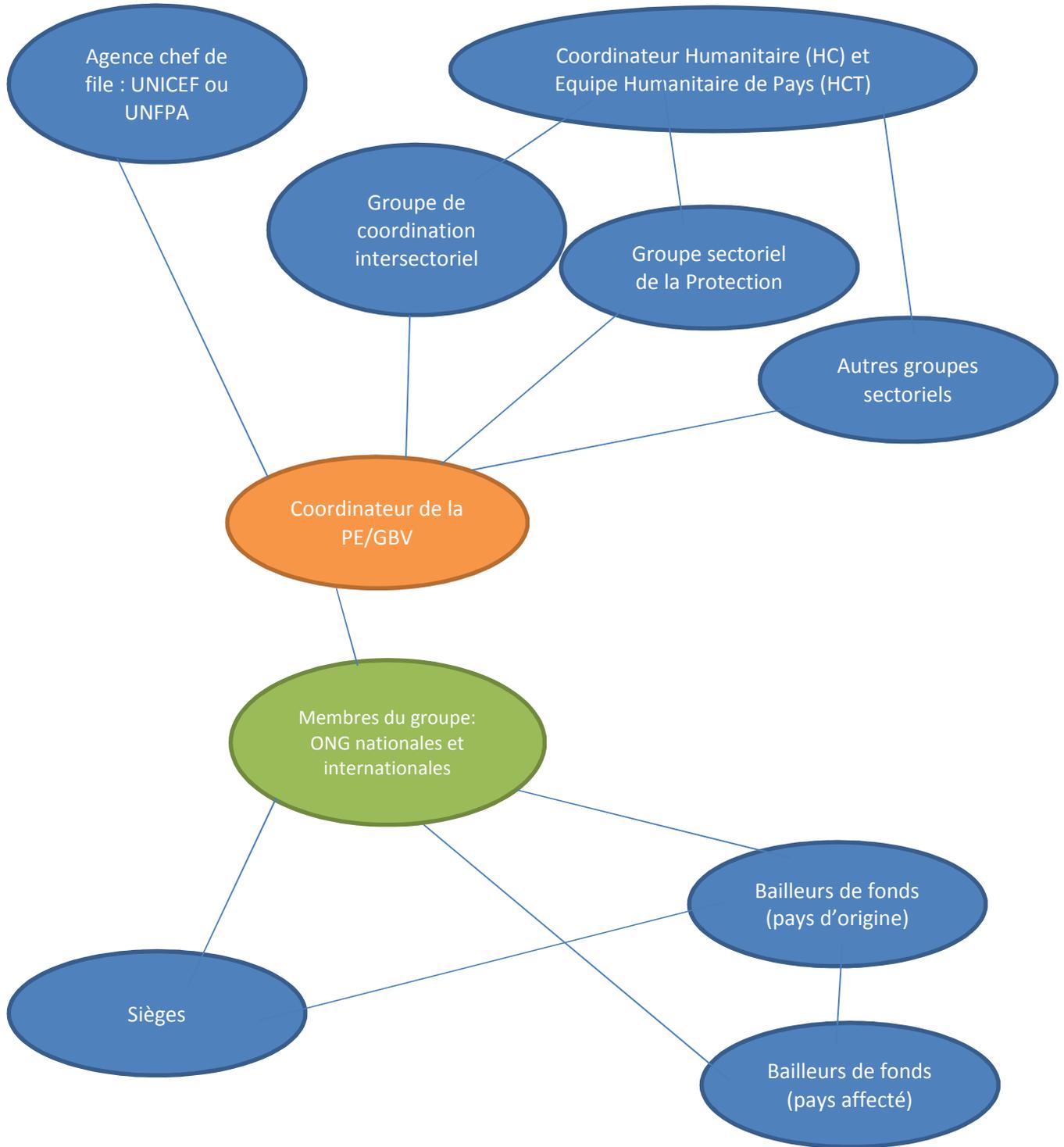
DEVELOPPER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES LORS DE PLANIFICATION AFIN DE GERE LES RISQUES

Dans les pays (tels que la République démocratique du Congo ou Haïti) où des crises locales ou des catastrophes naturelles ont été fréquentes par le passé, il est important de développer systématiquement des fonds de contingence au sein des propositions de projets de PE et de VBG, de sorte que les membres du groupe de coordination puissent répondre à de nouvelles crises quand elles surviennent, plutôt que d'avoir à revenir vers les partenaires financiers et demander plus de fonds lorsqu'une nouvelle crise se produit.

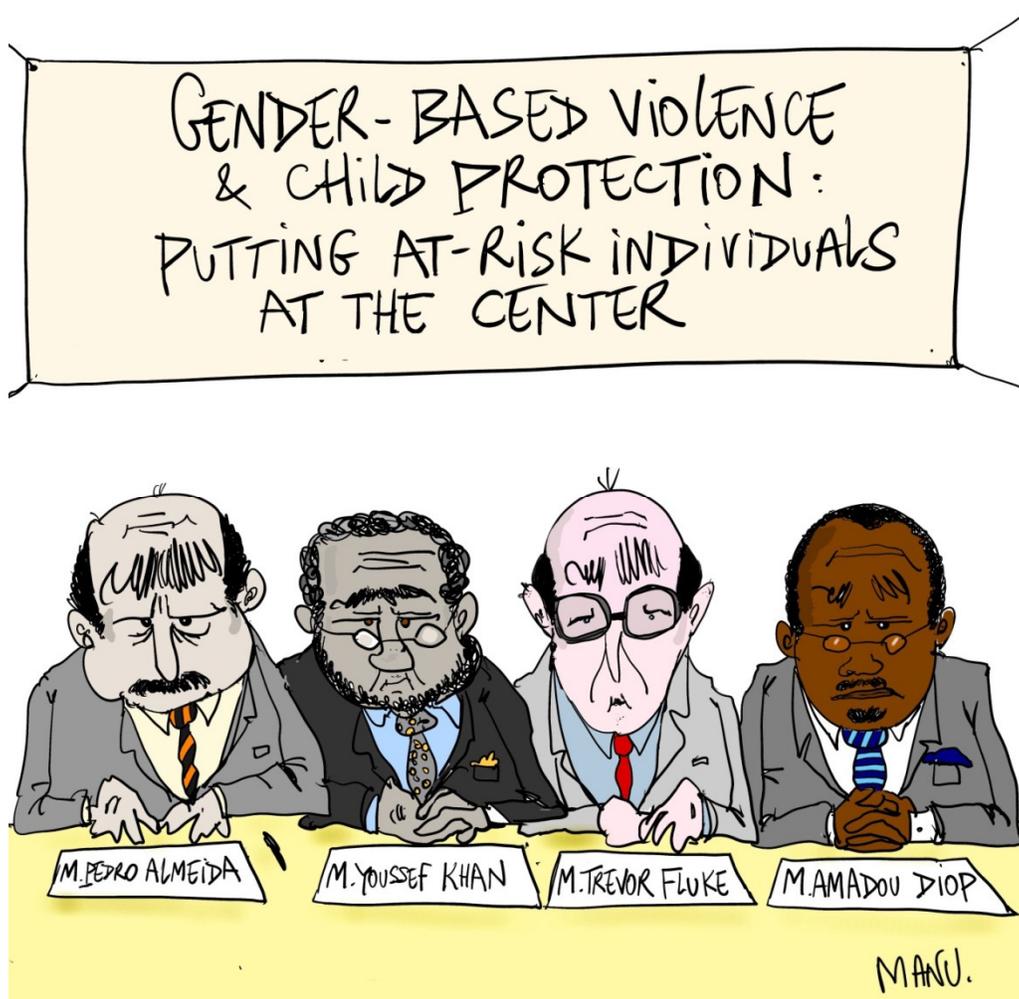
COLLABORER AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

Établir de bonnes relations individuelles avec les principaux partenaires financiers devrait être une priorité pour les agences de mise en œuvre et les coordinateurs de groupe sectoriel. Il convient de discuter des propositions de projet avec les représentants des partenaires financiers lorsque ces propositions sont en cours d'élaboration, afin qu'elles répondent à tous les critères et processus des partenaires financiers. Vous pouvez associer des représentants de partenaires financiers lors des étapes de développement du projet (par exemple : lors des visites de terrain), les impliquer dans les discussions sur les priorités, les lacunes, les besoins et leur envoyer les plans de travail du groupe de coordination. Il est nécessaire d'encourager les partenaires financiers à s'engager dans des conversations techniques sur la PE et la VBG, soit avec le groupe de coordination dans son ensemble, soit de manière bilatérale avec les organisations membres. Vous pouvez utiliser les réunions du groupe de coordination pour démontrer les avantages comparatifs des différentes ONG membres, en particulier les ONG nationales et locales avec lesquelles ils peuvent ne pas avoir des relations existantes.

RELATIONS DU COORDINATEUR ET DES MEMBRES CLEFS DU SOUS-GROUPE SECTORIEL AU FINANCEMENT



PARTIE II : PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE DEMANDE CONJOINTES



Pour soutenir une réponse plus efficace, efficiente, prévisible et transparente à la crise par les acteurs humanitaires internationaux, et en tant qu'élément de poids de l'Agenda Transformatif, le Cycle de Programme Humanitaire (HPC) a été développé pour fournir des orientations pour les acteurs humanitaires internationaux impliqués dans la réponse à tous les niveaux de crise.

Au sein du processus du Cycle de Programme Humanitaire, le Plan de Réponse Préliminaire (PRP) et le Plan de Réponse Stratégique (SRP) sont les mécanismes de planification et d'appel de fonds à la suite d'une crise à grande échelle. Pour les crises à survenue lente ou les crises prolongées, la Vue d'ensemble des Besoins Humanitaires (HNO) et le Plan de Réponse Stratégique (SRP) remplacent le Processus d'Appel Consolidé (CAP).

1- Le Plan de Réponse Préliminaire (PRP)

QU'EST CE QU'UN PRP?

Un PRP compile les besoins de coordination et de financement préliminaires, en établissant un cadre de planification initiale pour la réponse.

Les PRP fournissent des informations préliminaires sur les programmes et les coûts pour permettre aux partenaires financiers de prendre rapidement des décisions.

Les PRP relient la planification initiale de programmes aux objectifs généraux énoncés dans la déclaration stratégique et l'analyse de la situation, créant ainsi un cadre pour une bonne coordination.

QUAND EST DEVELOPPE LE PRP ?

Le PRP est distribué 5 à 7 jours après le début d'une urgence à grande échelle⁵.

QUI FAIT QUOI ?

Le Coordonnateur Résident (RC) ou le Coordonnateur Humanitaire (HC) conduit la préparation du PRP avec l'appui d'OCHA, avec l'entière participation de l'équipe humanitaire pays (HCT), et en consultation avec les groupes sectoriels et les autorités nationales.

Les bailleurs de fonds décident des projets qu'ils vont financer de manière bilatérale avec les agences.

QUI EST LE PUBLIC ?

Les agences et les organisations humanitaires dans le pays.

Le gouvernement et les organisations nationales de la société civile.

Le Comité Permanent Inter-Agences (IASC), le personnel du siège des organisations humanitaires internationales, les partenaires financiers.

Les personnes touchées par la crise, y compris les groupes vulnérables et les individus.

ASTUCES POUR LE PRP

- Les projets inclus dans le PRP devraient répondre aux besoins prioritaires stratégiques généraux de la réponse, définis conjointement par l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) et reflétés dans la déclaration stratégique.
- Comme l'analyse de la situation, la Déclaration Stratégique et le PRP fournissent aux partenaires financiers un aperçu de la situation, des besoins et des priorités. Il est essentiel que la PE et la VBG soient représentées lors des premières évaluations, y compris lors de la revue des données secondaires (SDR), qui informent ces processus.
- Au minimum, les sous-groupes sectoriels de PE et de VBG devraient inclure des projets afin de soutenir les coûts de coordination (tels que les évaluations, les coûts en personnel pour des coordonnateurs dédiés), et des mesures pour éviter la séparation des enfants, dans le PRP.

⁵ Le "début" d'une situation d'urgence est déterminé par le Coordinateur Résident – le Coordinateur Humanitaire (RC – HC) avec l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT).

- Les coordonnateurs de la PE et de la VBG peuvent soutenir la formulation du PRP en l'absence de nouvelle collecte de données primaires en effectuant des revues de données secondaires (SDR) et en s'appuyant sur les enseignements tirés d'expérience de situations d'urgence antérieures ayant des caractéristiques similaires.
- Il faut se coordonner avec les autres groupes sectoriels (Santé, Education) pour assurer que les activités de PE et de VBG soient complémentaires à leurs projets, et soient également incluses dans les soumissions de projets des autres groupes sectoriels et secteurs (par exemple, le soutien médical et psychosocial pour les victimes de viol, y compris les kits « Prophylaxie Post-Exposition » (PEP kits) et la contraception d'urgence, peuvent être insérés dans les projets de Santé).

2- Plan de Réponse Stratégique (SRP)

QU'EST CE QU'UN SRP?

Un plan d'action global pour faire face à l'urgence, soutenu par des données tangibles. Le SRP définit les priorités, les lacunes ainsi que les responsabilités. Il comprend un budget détaillé.

Le SRP devrait informer la prise de décision aux niveaux national et sous-national et au sein des groupes sectoriels.

Un appel de fonds est partagé sur la base du SRP.

QUAND EST-CE QU'UN SRP EST DEVELOPPE ?

Pour une crise à survenue rapide, un SRP devrait être achevée 30 jours après le début de l'urgence.

Pour une crise à survenue lente ou une crise prolongée, le SRP est réalisé sur la base d'une analyse approfondie des besoins, d'une évaluation sectorielle, et d'une analyse des données secondaires (c'est à dire une vue d'ensemble des besoins humanitaires).

En cas d'urgence prolongée, la vue d'ensemble des besoins humanitaires et le Plan d'Intervention Stratégique seront mis à jour si nécessaire. L'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) peut choisir d'avoir des plans d'intervention stratégique annuels ou pluriannuels.

Les groupes sectoriels doivent sélectionner et noter les projets et peuvent avoir besoin à défendre ces derniers devant l'Equipe Humanitaire Pays (HCT).

QUE CONTIENT UN SRP?

Une explication de la stratégie, une description de son champ d'action et des priorités.

Une description des personnes affectées par la situation d'urgence et de leurs besoins.

Les mécanismes du secteur et inter-secteur nécessaires pour coordonner la réponse.

Des liens avec les plans de développement (et d'intégration) existants dans le pays.

Une analyse des questions transversales et spécifiques, y compris des risques et menaces de protection.

Une analyse des risques et les contraintes et comment l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT), les groupes sectoriels et secteurs pourront les résoudre.

Un cadre de suivi avec des indicateurs et des critères pertinents.

Lorsque les projets individuels sont inclus dans les SRP, ils doivent répondre aux priorités d'intervention stratégiques et aux critères de l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) pour la hiérarchisation au sein du SRP.

QUI FAIT QUOI ?

Le Coordonnateur Résident – Coordonnateur Humanitaire (CR – CH) est responsable du développement du SRP avec la participation active de l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT), soutenu par les groupes sectoriels et OCHA, en consultation avec les autorités nationales.

La collecte de fonds pour la réponse est dirigé par le Coordonnateur Résident – Coordonnateur Humanitaire (CR – CH) et l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT), soutenu par OCHA. Au niveau du groupe sectoriel/secteur, les agences et les organisations individuelles collectent des fonds pour des projets spécifiques.

QUI EST LE PUBLIC ?

Les agences et organisations humanitaires nationales et internationales.

Les partenaires financiers.

Les autorités nationales et locales.

Les personnes affectées par la crise, y compris les individus ou groupes vulnérables.

Le grand public.

APPEL MONDIAL, REVUES ET RAPPORTS ANNUELS

En plus de soutenir les SRP au niveau des pays, OCHA-Genève va produire un bilan annuel consolidé de l'ensemble des Plans de Réponse Rapide (SRP, Vue d'ensemble de la réponse humanitaire mondiale) pour le plaidoyer inter-agence et la collecte de fonds à la fin de l'année⁶.

Des rapports spécifiques et périodiques de suivi de la réponse du pays, basés sur un cadre convenu par l'IASC seront produits au cours de l'année. L'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) est responsable du suivi continu de la réponse.

OCHA va consolider les résultats des rapports de suivi de l'année précédente pour toutes les crises afin de produire le rapport annuel. Le rapport annuel sera publié au mois de Mars suivant.

ASTUCES POUR LE SRP

- Les contributions du Groupe Sectoriel de la Protection et de ses domaines de responsabilité sont cruciales pour déterminer les objectifs généraux de la Vue d'ensemble des Besoins Humanitaires (HNO) et du SRP. Et, alors que le secteur de la Protection devrait informer l'ensemble de l'environnement au sein duquel la communauté humanitaire fournit une réponse, la centralité de la protection dans la planification de la réponse humanitaire devrait être reconnue.
- L'évaluation des besoins en termes de protection devrait comprendre une évaluation des besoins généraux de la protection dans le contexte donné. Cette information permettra

⁶ En plus de ce document introductif, des SRP individuels seront accessibles en ligne. Certains d'entre eux incluront des projets individuels, et d'autres (Afghanistan, République Démocratique du Congo) reflèteront la méthode ABC (« Activity-Based Costings »).

d'éclairer les décisions du groupe de coordination : l'accent devrait être mis sur un financement humanitaire ciblé (projets spécifiques à la protection, à la PE, à la VBG en fonction des besoins identifiés), ou sur l'intégration et une approche « Ne Pas Nuire » (Do No Harm).

- Le Marqueur de Genre de l'IASC est requis pour tous les PRS qui contiennent des projets. Les bailleurs de fonds donnent de plus en plus de priorité aux projets ayant un marqueur de genre élevé. Au niveau mondial, les membres du Groupe Sectoriel de la Protection (GPC), le Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfant (CPWG) et le domaine de responsabilité concernant la VBG (VBG AoR) se sont tous engagés à atteindre le niveau 2A/2B pour 100 % des projets soumis.
- Inclure des représentants d'ONG nationales systématiquement dans l'évaluation des besoins et des processus d'établissement des priorités accroît la participation des ONG nationales dans l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT), et assure leur participation au processus de prise de décision concernant la réponse.
- Il est important que le secteur de la protection présente une image harmonieuse en termes de langage et de programmation. Cela démontre que le secteur travaille en étroite collaboration pour identifier les priorités stratégiques et des approches communes.

6- Le Service de Surveillance Financière (Financial Tracking Service, FTS)

Le Service de Surveillance Financière (FTS)⁷ est un compagnon essentiel pour la mobilisation des ressources. Il s'agit d'une base de données mondiale en temps réel qui enregistre toute l'aide humanitaire internationale déclarée (y compris pour les ONG et le mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, l'aide bilatérale, l'aide en nature et les dons privés). Toutes les données FTS sont fournies par les donateurs ou les organismes bénéficiaires.

ASTUCES POUR LE FTS

- Pour suivre les fonds alloués à la PE et à la VBG, les coordinateurs des groupes sectoriels doivent régulièrement fournir des informations de financement au Service de Surveillance Financière, et encourager leurs membres à faire de même.
- En application des critères actuels, la PE et la VBG relèvent de financements du secteur de la Protection. Inclure la « PE » ou la « VBG » est très important. Cela facilitera le suivi financier relatif aux secteurs de la PE et de la VBG, et la mesure de la performance du secteur en termes de Marqueur de Genre.
- Les coordinateurs de sous-groupes sectoriels PE et VBG peuvent avoir besoin de fournir des orientations aux membres pour mettre en ligne des projets sur le Système de Projet en Ligne (OPS) lors de la phase de planification du projet (lors du processus de planification stratégique). Les coordinateurs peuvent aussi aider les membres à naviguer sur le site du FTS. Le personnel du FTS peut fournir une assistance.

⁷ <https://fts.unocha.org/>

- Utiliser le FTS pour savoir quels partenaires financent la protection en général ou le pays dans lequel vous travaillez, est un moyen d'informer le ciblage stratégique des bailleurs de fonds. Utilisez le « moteur de recherche personnalisé » sur FTS pour faire ce type de recherche.
- Le Marqueur de Genre de l'IASC est visible pour chaque projet au sein du FTS, et est de plus en plus consulté par les bailleurs de fonds pour éclairer leurs décisions de financement. Pour plus d'informations sur le marqueur genre et FTS, voir la fiche marqueur genre sur FTS situé à: <http://www.unocha.org/cap/Resources/fts-conseils>

PARTIE III : SOURCES DE FINANCEMENT HUMANITAIRE



Le financement disponible pour les organisations humanitaires provient des sources suivantes :

- Des mécanismes de financement internes aux organisations,
- Des fonds communs financés par différents partenaires financiers et administrés par OCHA,
- De financement bilatéral (donné directement par le partenaire financier à une organisation ou un consortium d'organisations).

1- Mécanismes de financement internes aux organisations

Certaines des plus grandes organisations humanitaires possèdent des fonds d'urgence internes mis de côté. Ils peuvent être accessibles soit par un prêt, soit par un titre de subvention, pour financer des projets d'intervention d'urgence ou certains coûts (ex : personnel, transports). Les critères pour puiser dans ces fonds varient et peuvent évoluer avec le temps : il ne faut pas supposer que le projet ne sera pas admissible à ce financement et il vaut toujours mieux vérifier. En outre, d'autres fonds internes peuvent exister pour promouvoir des thèmes ou des méthodes de travail, tels que les fonds d'innovation. Ces derniers fournissent d'autres sources potentielles de financement pour les réponses en matière de VBG ou de PE en cas d'urgence, si les projets répondent aux critères et sont présentés correctement.

En plus de fonds communs spécifiques au financement interne, toutes les organisations humanitaires possèdent un portefeuille d'aides, et un financement inattendu peut parfois s'avérer disponible vers la fin d'un cycle de subvention qui, dans certains cas, peut s'aligner sur l'année fiscale du partenaire financier. Puisque cela peut arriver au niveau national, d'un bureau régional ou du siège, il est nécessaire de maintenir un réseau de contacts au sein de votre propre organisation, et de contrôler les fonds non dépensés si vous pouvez présenter une proposition quant à la façon de les dépenser. Il convient également de considérer que la PE et la VBG peuvent être intégrées dans des propositions plus grandes et multisectorielles.

2- Fonds communs

LE FONDS CENTRAL D'INTERVENTION POUR LES URGENCES (CERF)

→ QU'EST-CE QUE LE CERF ?

Un fonds commun mondial qui permet de démarrer les opérations critiques et de financer des programmes de sauvetage⁸ pas encore couverts par d'autres bailleurs de fonds.

C'est un fonds géré par OCHA, un fonds mondial, constitué d'un élément de subvention et d'un élément de prêt. Sa composante subvention comporte deux volets :

- L'un concerne les réponses rapides,
- L'autre concerne les situations d'urgences sous-financées.

→ QUELS SONT LES OBJECTIFS DU CERF ?

Promouvoir une action et une réponse précoce pour réduire la perte de vies.

Améliorer la réponse aux besoins critiques en termes de temps.

Renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées.

⁸ Le secretariat du CERF définit 'sauvetage' selon les principes humanitaires de base ; il cible les personnes et les communautés affectées en s'appuyant sur une approche axée sur les droits qui remonte à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et en particulier au droit de vivre avec dignité.

→ COMMENT LE CERF EST IL DECLENCHE ?

En cas d'urgence à survenue rapide, le Coordonnateur Humanitaire (HC) avec l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) recommande l'utilisation du CERF et le Coordonnateur des Secours d'Urgence (ERC) l'approuve.

En cas d'urgences sous-financées, l'ERC sélectionne les pays et fournit une enveloppe de financement que le Coordonnateur Humanitaire (HC), avec dans l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT), priorise au sein du pays.

→ QUI PEUT BENEFICIER D'UN FINANCEMENT CERF ?

Les fonds du CERF sont uniquement attribués aux agences des Nations Unies et à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) seulement.

Remarque: les ONG ne peuvent pas recevoir directement de fonds du CERF, mais les ONG et les autres partenaires humanitaires devraient être impliqués dans le processus d'établissement des priorités et de la demande de financement du CERF car c'est l'une des fonctions du groupe de coordination et ces acteurs vont probablement servir de partenaires d'exécution.

AIDES D'INTERVENTION RAPIDE DU CERF

→ QUELLES SONT LES AIDES D'INTERVENTION RAPIDE DU CERF ?

Les Aides de Réponse Rapide constituent 2/3 des mécanismes de subvention.

Un maximum de 30 millions US \$ de fonds de réponse rapide peut être attribué à une crise.

Les aides d'intervention rapide sont disponibles dès qu'une catastrophe se produit.

Les fonds d'intervention rapide doivent être dépensés et les activités accomplies dans les six mois.

Les activités devraient faire partie des programmes humanitaires de base et être essentielles à la réponse humanitaire globale.

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année.

Les projets doivent :

- Répondre aux besoins d'une urgence soudaine, à une détérioration rapide ou significative d'une situation humanitaire existante, ou être des interventions critiques en termes de temps.
- Etre basés sur des évaluations récentes et coordonnées des besoins, démontrer l'accès/la capacité à mettre en œuvre, être essentiels pour la réponse humanitaire, et déterminés prioritaires pour l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) et le HC – RC à travers un processus de consultation.
- Se conformer aux critères de sauvetage du CERF (voir le tableau 3 ci-dessous) et aux lignes directrices sectorielles définies par le Coordinateur des Secours d'Urgence (ERC).
- Lancer ou initier des interventions d'urgence.

→ COMMENT SONT ELLES MISES EN MARCHÉ ?

Le Coordinateur Humanitaire (HC), avec l'Equipe Humanitaire de pays (HCT), doit recommander l'utilisation du CERF, puis l'ERC doit approuver.

→ QUI PEUT RECEVOIR CES AIDES?

Les agences des Nations Unies et l'OIM.

➔ **PROCESSUS DE REPARTITION DES AIDES DE REPONSE RAPIDE DU CERF**

- 1- Dans les 72 heures, le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (CR – CH) recommande l'utilisation du CERF.
- 2- Le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (CR – CH) définit les priorités financières en fonction des critères de sauvetage du CERF, des résultats de l'évaluation rapide multisectorielle, des objectifs du PRP et du SRP, des déficits et capacités à les mettre en œuvre.
- 3- Les groupes sectoriels et l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) préparent une demande générale de CERF, ainsi qu'un PRP. Le PRP peut servir d'analyse contextuelle pour l'application du CERF.
- 4- Le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (CR – CH) demande à l'agence chef de file/au coordinateur du groupe sectoriel de soumettre la liste des priorités des projets. Toutes les agences pertinentes préparent un résumé bref mais concis du projet au format CERF.
- 5- Les agences chef de file des groupes de coordination soumettent des **paquets (packages)** concernant la PE et la VBG au Coordinateur Humanitaire (HC) afin qu'il les inclut dans la demande générale de CERF.
- 6- Le Coordinateur Humanitaire (HC) vérifie et approuve les projets soumis par les groupes sectoriels au cours de la première semaine de déclaration d'une urgence.
- 7- Le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (CR – CH) soumet une demande de subvention consolidée au Coordinateur des Secours d'Urgence (ERC).
- 8- Après vérification de la demande par le secrétariat du CERF, et une éventuelle révision par les agences, l'ERC approuve les projets.
- 9- Le Secrétariat des Nations Unies reverse les fonds aux agences sélectionnées.
- 10- Le CERF peut allouer des fonds supplémentaires lors d'une seconde répartition si la réponse du donneur aux activités critiques de l'appel est insuffisante. Cependant, cela est rare.

LES AIDES AUX URGENCES SOUS-FINANCEES DU CERF

➔ **QUELLES SONT LES AIDES FINANCIERES DU CERF POUR LES URGENCES SOUS-FINANCEES?**

Des distributions sont effectuées deux fois par an à des pays sélectionnés qui ont des urgences prolongées, et sélectionnés par le Coordinateur des Secours d'Urgence (ERC).

L'objectif de ces aides est d'améliorer l'équité des financements en encourageant les efforts de réponse humanitaire existants dans les urgences sous-financées.

Le calendrier pour les aides aux urgences sous-financées est :

- Première allocation : annoncée en Janvier, expire au 31 Décembre.
- Seconde allocation : annoncée en Juillet, expire au 30 Juin de l'année suivante.

➔ **COMMENT SONT ELLES MISES EN MARCHÉ ?**

Le Coordinateur des Secours d'Urgence (ERC) sélectionne les urgences sous-financées et alloue des enveloppes de fonds. Ensuite, les Equipes Humanitaires de Pays (HCT) sont invitées à soumettre leurs demandes.

➔ **QUI PEUT RECEVOIR CES AIDES?**

Les agences des Nations Unies et l'OIM.

➔ **PROCESSUS DE REPARTITION DES AIDES DU CERF AU URGENCES SOUS-FINANCEES**

- 1- Après analyse et consultation, l'ERC sélectionne les urgences sous-financées et décide d'enveloppes de financement.
- 2- L'ERC informe le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (RC – HC) à propos des niveaux de fonds du CERF dont peut bénéficier le pays.
- 3- Le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (RC – HC) est invité par l'ERC à identifier et soumettre les projets susceptibles de recevoir des aides.
- 4- Le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (RC – HC), avec l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) identifie les projets humanitaires potentiels and les soumet à l'ERC.
- 5- L'ERC approuve les projets individuellement.

LES FACILITES DE PRÊT DU CERF

➔ **QU'EST-CE QU'UNE FACILITE DE PRÊT DU CERF?**

Une facilité de prêt est d'abord utilisée comme un flux de trésorerie, qui fournit aux agences des Nations Unies les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses immédiates qui surviennent après une crise, quand elles attendent que les engagements leurs soient versés.

Si l'engagement d'un donneur est assuré, une facilité de prêt peut être utilisée.

Chaque demandeur doit justifier ses besoins de fonds, en prenant en compte les autres ressources disponibles.

Les prêts doivent être remboursés dans une durée de un an.

➔ **COMMENT EST-ELLE MISE EN MARCHE ?**

Les sièges (HQ) des agences demandent des prêts directement au Coordinateur des Secours d'Urgence (ERC). Le Coordinateur Humanitaire (HC) ou l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) ne sont pas impliqués dans la demande de prêt.

➔ **QUI PEUT RECEVOIR UNE TELLE FACILITE DE PRÊT ?**

Les prêts sont alloués aux agences opérationnelles des Nations Unies pour répondre à des besoins humanitaires. Si OCHA ne peut pas recevoir d'aides du CERF, il peut demander un prêt au CERF.

Si les fonds du CERF sont directement demandés par les agences éligibles, elles doivent informer le Coordinateur Résident – Coordinateur Humanitaire (CR – CH) de leur demande.

Critères de sauvetage du CERF concernant la réponse en termes de PE et de VBG (Septembre 2013)⁹

Secteur	Activité
VBG	Renforcer et/ou déployer du personnel spécialiste des violences sexistes pour diriger la mise en œuvre d'un programme multisectoriel inter-organisations de violences sexistes qui permet de répondre par des services confidentiels et axés sur les victimes aux violences sexistes et de garantir la réponse de tous les secteurs.
	Identifier les zones à haut risque et les facteurs moteurs de violences sexistes dans les situations d'urgence et (en collaboration avec autrui) renforcer/établir des stratégies de protection, dont l'accès sécurisé à des ressources en carburant (conformément aux principes directeurs ASFE de l'équipe spéciale de l'IASC).
PE	Identification, enregistrement, recherche et réunification ou dispositifs de soins intérimaires pour les enfants séparés, les orphelins et les enfants qui sortent de forces/groupes armés.
	Assurer les orientations appropriées aux services tels que la santé, l'alimentation, l'éducation et l'abri.
	Identification, enregistrement, orientation et suivi d'autres enfants extrêmement vulnérables, notamment les victimes de violences sexistes, les enfants sans accès aux services de base et ceux qui ont besoin de mesures de protection spéciales.
	Activités (telles que la mobilisation, la sensibilisation, l'initiation à la vie quotidienne et les moyens de subsistance).
	Prestation de soutien psychosocial aux enfants affectés par la situation d'urgence, par exemple par l'organisation d'espaces accueillant les enfants ou par d'autres d'interventions communautaires, par le retour à l'école ou l'éducation en situation d'urgence, les orientations aux spécialistes de santé psychologique, le cas échéant.
Identification et renforcement ou création de mécanismes communautaires de protection de l'enfant communautaires pour évaluer, surveiller et répondre aux problèmes de protection de l'enfant.	
Santé situation d'urgence	en Soutien médical (et psychologique) aux victimes de violence sexuelle. Parmi les activités sont la formation du personnel de santé aux derniers protocoles de gestion clinique de violence sexuelle ; la fourniture de médicaments et de matériel (notamment les kits inter organisations de santé reproductive).
	Soutien de la fourniture de soins premiers psychologiques – protéger et soigner les personnes souffrant de désordres mentaux graves (comportement suicidaire, dépression aigue, toxicomanie) dans les communautés et les institutions.

⁹ https://docs.unocha.org/sites/dms/CERF/French_Life-Saving_Criteria_26_Jan_2010.pdf

Protection et Droits de l'Homme	Identification et renforcement/mise en place de mécanismes de protection communautaires.
	Fourniture d'informations de sauvetage aux populations affectées.
	Mesures de soutien pour garantir l'accès à la justice, avec une attention particulière aux PDI, aux femmes et aux enfants (par exemple, l'évaluation des besoins de justice et de sécurité, le soutien des conseils juridiques et les services d'assistant juridique dans les zones en proie au conflit).
Coordination	Assistance aux efforts de coordination lors de nouveaux désastres.

➔ ASTUCES POUR LE CERF

- L'information sur « comment » et « quand » soumettre des propositions aux différents fonds communs est habituellement diffusée au niveau national par OCHA, aux agences chefs de file des groupes sectoriels.
- Dans certains pays, mais pas tous, les propositions de CERF sont soumises par les agences chefs de file des groupes sectoriels.
- Pour accroître les chances de recevoir des fonds du CERF, les coordinateurs de PE et de VBG et les représentants de l'agence chef de file du groupe sectoriel doivent jouer un rôle actif et faire du plaidoyer en matière de PE et de VBG : il s'agit d'éléments prioritaires qui permettent de sauver des vies dès les premiers jours de la réponse à l'urgence.
- Un plaidoyer ciblé et précis pour le coordinateur du groupe sectoriel de la Protection, pour le Coordinateur Humanitaire (HC)/l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) (qui décide de quelles propositions doivent être incluses dans le CERF), aux représentants des agences chefs de file des groupes sectoriels pertinents et envers OCHA est une clef pour obtenir des fonds.
- Les critères de sauvetage du CERF sont liés au contexte. Cela signifie qu'une certaine activité peut être considérée comme susceptible de sauver des vies dans un contexte donné, mais pas dans un autre. Les propositions doivent clairement décrire le contexte dans lequel elles se trouvent, et expliquer comment l'activité proposée adhère aux critères.
- Les secteurs prioritaires du CERF sont différents selon les pays donc vérifiez les priorités liées au contexte.
- Les fonds du CERF ne seront pas alloués à des projets de préparation, de prévention, de réduction des risques de catastrophe ou d'alerte précoce.
- Le CERF ne financera pas la coordination spécifique au secteur ou des évaluations distinctes. En revanche, si ces activités sont incluses dans les projets multisectoriels du Coordinateur Humanitaire (HC), elles peuvent recevoir des fonds du CERF.
- La réponse rapide du CERF doit être utilisée dans les six mois ou allouée. Cela signifie que, si les agences des Nations Unies travaillent à travers des ONG partenaires, elles ont six mois pour compléter le processus d'octroi de financement, la mise en œuvre et mener des vérifications de fin de projet.

[LE FONDS DE REPOSE D'URGENCE \(ERF\)](#)

➔ QU'EST-CE QUE L'ERF ?

L'ERF, aussi connu sous le nom de « Fonds de Réponse Humanitaire », est un mécanisme de financement multi-donneurs établi au niveau national, et dont l'objectif est de fournir des fonds rapides et flexibles pour répondre à des urgences humanitaires imprévues, soudaines et non prévues dans le SRP¹⁰.

Lorsqu'un Cadre Stratégique de Réponse ou tout autre cadre de planification similaire existe, l'ERF fonctionne avec les objectifs établis dudit cadre.

L'ERF est relativement petit en taille par rapport au CERF et au CHF (Fond Humanitaire Commun) : généralement moins de 10US\$ millions par an, il fournit des aides petites à moyennes de moins de 500,000\$US.

➔ COMMENT FONCTIONNE L'ERF ?

L'ERF est sous la gestion générale du CR – HC, La gestion quotidienne et l'administration financière est fournie par les bureaux de pays d'OCHA et un comité de conseil qui inclue des partenaires financiers, les Nations Unies et des ONG.

L'ERF reçoit les financements de donateurs et les distribue à des projets humanitaires tout au long de l'année.

Les priorités financières sont définies par le Coordinateur Humanitaire (HC) et l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT).

➔ QUI PEUT RECEVOIR DES FONDS ?

Les fonds concernent surtout les ONG et supportent activement le renforcement des capacités des ONG locales. Toutefois, les agences des Nations Unies, l'OIM et la Croix Rouge/le Croissant Rouge peuvent aussi candidater.

➔ PROCESSUS D'AFFECTATION DE FONDS DE L'ERF

- 1- L'agence demandeuse soumet des propositions de projet (basées sur les évaluations des besoins ci jointes) soutenues par le groupe sectoriel¹¹ au service de l'ERF du bureau de pays d'OCHA. Ces propositions incluent un planning et un budget ERF.
- 2- Les propositions doivent inclure le niveau atteint par le Marqueur de Genre de l'IASC.
- 3- Le Coordinateur Humanitaire (HC) est responsable des décisions de financement en tant que membre du Comité de Conseil (agences des Nations Unies, ONG, OIM).
- 4- Les accords sont inscrits : dans un protocole d'accords avec les ONG, ou dans un accord d'agences avec les agences des Nations Unies.

➔ ASTUCES POUR L'ERF

- L'ERF est utilisé dans des situations de déplacés internes (IDP) et de réfugiés.

¹⁰ Normalement, l'ERF n'est pas mis en place dans la réponse à des urgences à survenue soudaine. Des cas exceptionnels concernent les urgences de niveau L3 comme la Syrie (établi mi-2012, avait reçu des fonds dépassant 36US\$ millions en Avril 2013), et dans les inondations qui sont survenues dans les premiers jours de 2010 au Pakistan.

¹¹ Les chefs de file des groupes sectoriels vérifient normalement (mais pas toujours) les projets avec OCHA et le Coordinateur Humanitaire (HC).

- Là où des ERF ont été déployés, ils ont démontré être une source utile pour le financement des besoins en matière de VBG. Les Coordinateurs Humanitaires (HC) allouent des fonds ERF, qui peuvent être acheminés directement au groupe et sous-groupes sectoriels de la protection.
- Même quand des petites sommes de l'ERF sont reçues par les mécanismes de coordination de la PE et de la VBG, elles peuvent jouer un rôle très important en cas d'absence de tout autre financement. Cependant, les groupes de coordination/les agences chefs de file des groupes sectoriels doivent prendre en compte les frais administratifs relativement importants (en temps et en argent) liés aux petites aides.
- Localement, vérifiez avec OCHA les informations sur les activités/les dépenses qui peuvent être financées par l'ERF car celles-ci diffèrent selon les pays.
- Un compte-rendu des recommandations de l'ERF devrait suivre l'Evaluation Globale de l'ERF (2013) pour répondre aux besoins perçus en matière d'amélioration de la flexibilité du financement et de la rapidité des versements des fonds. Egalement pour les besoins considérés par les bureaux nationaux d'OCHA d'investir dans le développement des capacités des ONG nationales et locales en tant que membres de la préparation, pour les aider à soumettre de fortes propositions de financements.

LE FONDS HUMANITAIRE COMMUN (CHF)

→ QU'EST-CE QUE LE CHF ?

Le CHF rassemble des fonds communs nationaux exclusivement établis pour soutenir la réponse humanitaire dans les pays où il y a eu un SRP ou un cadre de planification similaire, pour fournir des financements de base au projet de CAP/SRP (par exemple : lors d'une crise prolongée). Les CHF conservent aussi une réserve pour répondre aux besoins imprévus par le CAP/SRP (généralement 10% des fonds totaux).

Le CHF permet à l'Equipe Humanitaire de Pays (HCT) d'allouer rapidement des ressources et de financer des projets de sauvetage prioritaires identifiés dans le SRP ou dans un plan humanitaire similaire.

Le CHF supporte les mécanismes de réponse humanitaire coordonnés, notamment les groupes sectoriels, et la responsabilisation à travers une forte surveillance et des cadres d'évaluation.

Le CHF est plus grand que l'ERF. La taille du Fonds varie selon le pays : il est normalement entre 60US\$ millions et 120US\$ millions par an, et est proportionnel à la taille globale de l'opération humanitaire.

Les CHF visent à répondre aux besoins prioritaires les plus importants identifiés dans le SRP.

Les fonds doivent être utilisés dans les 12 mois à compter de la date d'attribution.

→ COMMENT FONCTIONNE LES CHF ?

L'attribution de CHF est effectuée par le RC – HC selon les niveaux de financement disponibles.

Les CHF sont gérés par le HC avec le support d'OCHA pour la gestion quotidienne, et du Fonds d'Affectation Spéciale (MPTF) du PNUD pour l'administration financière.

Des Comités de Conseil incluent les donateurs, et la participation des Nations Unies et des ONG.

➔ QUI PEUT RECEVOIR DES FONDS ?

Les organisations éligibles sont les ONG nationales et internationales, les agences des Nations Unies, l'IOM, les sociétés de la Croix Rouge/Croissant Rouge. Environ 80% des financements directs sont alloués aux ONG.

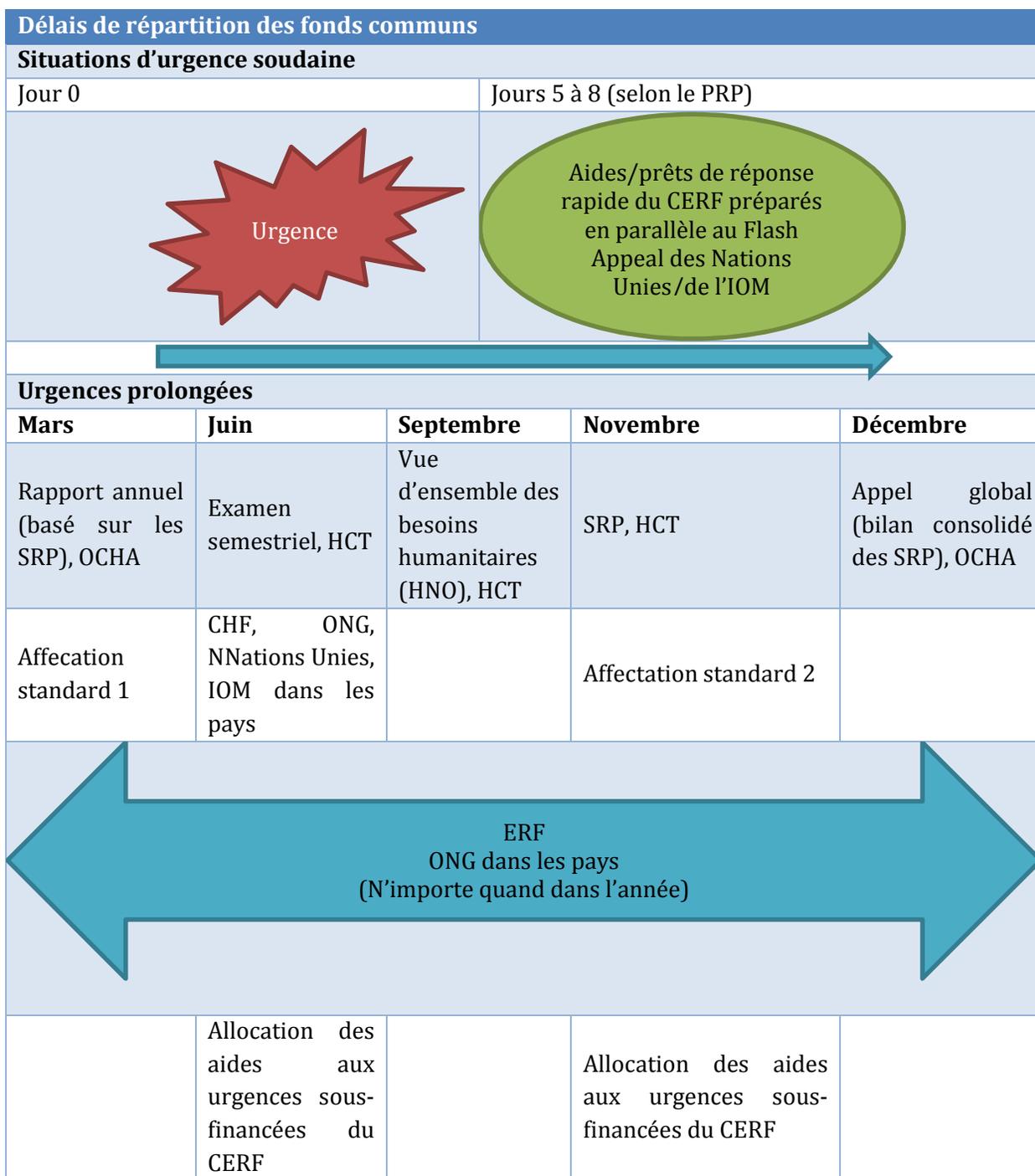
➔ PROCESSUS D'AFFECTION DE FONDS DU CHF

Les fonds du CHF ont deux modalités d'attribution : l'affectation standard et la réserve d'urgence. Normalement, deux tournées d'affectation standard sont conduites dans l'année, et allouent l'essentiel des financements. L'échéance des allocations est décidée par le RC – HC en fonction du financement disponible.

- 1- Seuls les projets inclus dans le SRP et dans le document d'orientation du CHF sont éligibles pour l'affectation standard du CHF.
- 2- Qu'ils soient des projets du SRP ou non, s'ils deviennent soudainement des priorités à cause de nouvelles urgences, ils seront éligibles aux affectations de réserve du CHF.
- 3- Les critères d'affectation prioritaire sont produits par OCHA au niveau national afin de guider ces affectations, et sont approuvées par le HC.
- 4- Le RC – HC détient la responsabilité finale quant aux décisions de financement, après avoir consulté le Comité de Conseil.

➔ ASTUCES POUR Le CHF

- Les CHF sont compliqués à mettre en œuvre et à opérer, et ils ne sont pas établis dans les premières étapes d'une urgence soudaine.
- Les fonds du CHF contribuent à renforcer la coordination et le leadership du HC.
- Tous les partenaires du SRP peuvent candidater au financement du CHF. Cependant, les ONG et les composantes de la Croix Rouge/Croissant Rouge doivent passer une évaluation de leurs capacités en fonction des exigences du CHF.
- Les CHF pour la République Démocratique du Congo et la Somalie ont récemment inclus des innovations avec des approches alternatives de vérification de projet basées sur l'évaluation du risque. Cela inclut une gamme de bénéfices potentiels pour les partenaires prospectifs dont les ONG, et des processus de rationalisation et d'amélioration du rapport cout-efficacité. Ces changements sont conformes aux changements proposés pour un SRP pluriannuel.
- Les fonds du CERF peuvent être alloués en fonction des priorités convenues par le CHF.



Vue d'ensemble des mécanismes de fonds communs				
	Fonds commun	Objectif principal	Organisations éligibles	Que peut être financé ?
Urgence à survenue soudaine/détérioration rapide d'une urgence prolongée	Réponse Rapide du CERD/Mécanismes de prêts	Lancer des opérations critiques et financer des programmes de sauvetage pas encore couverts par les autres donateurs, et renforcer les éléments de réponse de base des crises sont-financées	Nations Unies (sauf OCHA) et l'IOM	Le plus urgent, les interventions de sauvetage du Flash Appeal, correspondant aux critères de sauvetage du CERF.
Urgence prolongée	ERF	Petit financement, rapide, flexible, pour des développements imprévus ou nouveaux non-inclus dans le SRP ou dans des cadres de planification similaires.	ONG (80%), Nations Unies, Croix Rouge/Croissant Rouge, IOM (20%)	Frais directs et indirects encourus par la mise en œuvre de projets approuvés, et documentés dans les budgets de projets.
Urgence prolongée	CHF	Fourniture de financement de base pour le SRP ou des plans de projets similaires + réserve d'urgence pour répondre aux besoins en dehors du SRP	ONG (premièrement), Nations Unies, Croix Rouge/Croissant Rouge, IOM	Seulement les projets inclus dans le document du SRP et du CHF (et désormais dans les projets non-SRP qui deviennent prioritaires à cause de

		(10% des fonds).		l'urgence, sous la réserve du CHF) : les critères d'affectation prioritaires sont produits par OCHA dans les pays.
Urgence prolongée	Aides aux urgences sous-financées du CERF	Améliorer l'équité des financements dans les urgences sous-financées.	Nations Unies (sauf OCHA) et l'IOM	Financer des réponses sous-financées et prioritaires.

3- Financement bilatéral

Selon le FTS, plus de 90% des financements d'urgences sont alloués de manière bilatérale, mais en réalité, ce chiffre est plus élevé.

GOVERNEMENT/DONNEURS MULTILATERAUX

Les principaux donateurs d'urgence en matière de PE et de VBG sont, traditionnellement : ECHO, l'Australie, le Canada, l'Irlande, le Norvège, le Royaume Uni, les Etats Unis d'Amérique, la Suède et la Suisse. La majeure partie des financements d'urgence sont donnés bilatéralement par des gouvernements donateurs/ECHO à des ONG internationales avec qui ils ont des relations de long-terme liées à des intérêts stratégiques communs ou parce que les ONG internationales sont basées dans le pays donateur. Ces donateurs acheminent également une large partie de leur aide pour la protection à travers les agences des Nations Unies qui ont un mandat en la matière (UNHCR, UNICEF et UNFPA). Ces agences des Nations Unies, en retour, financent leurs ONG d'exécution partenaires internationales et nationales. Même lors de désastre à survenue rapide, les donateurs bilatéraux tâchent de financer ces agences/ONG internationales avec qui ils ont déjà établi des relations, et dont ils connaissent la crédibilité.

Les donateurs gouvernementaux d'urgence non-traditionnels ont contribué de manière importante aux récentes réponses d'urgence, notamment la Turquie et les gouvernements du Golfe, répondant ainsi aux crises de leur région. Les gouvernements des économies émergentes ont aussi financé les régions dans lesquelles ils ont un intérêt. Des sommes considérables d'argent ont été données mais bien souvent, les fonds restent en dehors des groupes de coordination menés par les Nations Unies.

FONDATIONS

Les trusts et fondations sont des donateurs mineurs en ce qui concerne les programmes de PE et de VBG mais, puisque les fondations sont très tolérantes et réceptives aux idées de programmation innovantes, le financement tend à être précieux par rapport aux montants donnés. La réponse à l'urgence est rarement une priorité stratégique des fondations, mais il est possible de leur soumettre des projets de réponse d'urgence en matière de PE et de VBG, exprimés dans des termes qui mettent en avant les valeurs ou les intérêts de la fondation. Comme les gouvernements donateurs, il est important, pour n'importe quelle demande de financement, de refléter l'attention de la fondation, les priorités, les critères et processus de financement.

ENTREPRISES PRIVEES

La contribution du secteur privé à l'urgence humanitaire est faible mais n'a cessé d'augmenter dans les dernières années. L'assistance se fait souvent par des dons en nature qui peuvent susciter des challenges particuliers en termes de coût élevé concernant les dons. Cependant, reconnaissant les niveaux de mobilisation croissants et la valeur des dons des entreprises privées dans le cadre de la réponse humanitaire, un certain nombre d'agences des Nations Unies dédient de plus en plus de temps et d'investissement au développement de partenariats de longs termes avec des entreprises. Les partenariats concernent notamment différents aspects de la communication, tels que la couverture des réseaux sociaux sur la crise en temps réel, et les systèmes GPS pour localiser les communautés qui requièrent une assistance immédiate.

INDIVIDUS

Alors qu'il y a beaucoup à apprendre sur les motifs du financement privé pour la réponse humanitaire, il semblerait que les dons individuels composent environ 75% de ces dons privés de réponse d'urgence. La majorité du financement privé prend la forme de versements ou de dons individuels à des appels publics. Ces fonds sont particulièrement précieux dans la mesure où ils ne sont généralement pas assignés, donnant aux agences bénéficiaires une certaine flexibilité quant à la manière de les utiliser. Le financement individuel est donné bilatéralement à des individus tels que des membres d'une diaspora à leurs familles, par des individus à des ONG (internationales ou non) et des organisations communautaires en réponse aux appels à la crise, ou par de riches individus à des ONG ou fondations dont ils supportent les valeurs.

MODELES DE FINANCEMENT D'URGENCE ALTERNATIFS

Dans quelques cadres, des modèles de financement alternatifs ont été mis en place. Par exemple : le panier de fonds pour la VBG en République Démocratique du Congo, le Fond pour la PE au Zimbabwe et le Fonds de Réconciliation (« peacebuilding ») dans le Nord de l'Ouganda. Ces exemples peuvent servir de points de départ pour les coordinateurs se trouvant dans des contextes où le financement depuis les sources traditionnelles a été bien inférieur aux besoins suscités.

ASTUCES POUR LE FINANCEMENT BILATERAL

- Presque tous les financements humanitaires sont alloués pour un maximum d'un an, bien que certains donateurs ont introduit des accords de financement pluriannuel avec les ONG

internationales partenaires. Cela soutient de bons programmes de PE susceptibles de requérir plus de temps pour avoir un véritable impact.

- La majorité des donateurs conserve une petite proportion de financement flexible pour répondre à de nouvelles ou imprévisibles urgences.
- Beaucoup de donateurs bilatéraux ne programment pas de réponse sans un appel du gouvernement à l'assistance internationale. Dans ces circonstances, des sources de financement alternatif deviennent d'autant plus importantes.
- Dans les pays où les Nations Unies ne mettent pas elles-mêmes en œuvre des réponses d'urgence en matière de PE ou de VBG, la priorité minimale qu'elles donnent à l'accès aux fonds pour ces activités peut signifier que les ONG nationales et locales qui ne fournissent de services sont mal financées. Pour répondre à cette situation, dans certains pays, les ONG nationales et locales ont formé des consortiums pour se permettre de soumettre des demandes de financement de la taille et de la qualité, et que les donateurs considèrent directement finançables.
- Beaucoup de fondations sont engagées à travailler sur les enjeux touchant les femmes et les enfants donc il convient d'approcher les fondations qui donnent priorité au pays en crise dans lequel vous êtes, et de cadrer le projet de telle manière qu'il réponde aux valeurs de la fondation.
- Les groupes de coordination ne sont pas des entités et par conséquent, ne peuvent pas recevoir des dons en nature qui doivent être acheminés à travers les agences chefs de file ou les agences membres. La manutention (stockage, distribution) des dons en nature a des implications de coûts et de temps telles que chaque cas doit être jugé selon ses mérites.
- Quelques agences chefs de file (par exemple : l'UNICEF) ont des membres de leur siège dédiés au développement de relations avec les entreprises du secteur privé. Utilisez cette information pour définir comment les entreprises peuvent fournir du support qui réponde aux besoins spécifiques du contexte.

PARTIE IV : BREFS PROFILS DE DONNEURS

Avoir une vue actualisée sur les stratégies des donateurs pour le contexte dans lequel vous vous situez est un élément clef d'une mobilisation de ressource ciblée et stratégique. Les brefs aperçus fournis ci-dessous sont des points de départ. Des liens aux sites Internet des donateurs sont également fournis pour de plus amples informations.

AUSTRALIE (DFAT, EX AUSAID)

Présence dans les pays	Bureaux nationaux et régionaux, avec un objectif principal sur la région Asie Pacifique – Océan Indien.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	Haute priorité sur la Protection, dont la Protection contre la Violence Basée sur le Genre et la Protection de l'Enfance.
Projets financés : multisectoriels / distincts	Fonds intégrés, programmes multisectoriels.
Critères de financement	Attention portée au renforcement des résultats.
Décisions de financements	Décisions de financement développées dans les bureaux de terrain, sur les avis de Genève et de Canberra.
Autres informations	Cadre de Protection publiée en 2013.
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">➔ Cadre de Protection (Anglais) : http://dfat.gov.au/aid/Pages/australias-aid-program.aspx➔ Politique de Protection de l'Enfance, 2013 (Anglais) : http://dfat.gov.au/aid/Pages/australias-aid-program.aspx	

CANADA (DFATD, EX CIDA)

Présence dans les pays	Présence dédiée à l'humanitaire limitée dans les pays, mais il est toujours bon de rentrer en relation avec les ambassades qui ont des équipes de développement.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	Programmes de genre/VBG et de Protection de l'Enfance priorités lorsque ces secteurs sont indiqués comme des besoins prioritaires dans une crise par un Appel ou par des évaluations conjointes de besoins.
Projets financés : multisectoriels / distincts	Finance des projets multisectoriels et distincts.
Critères de financement	Alignement avec les priorités de CIDA et d'autres départements du gouvernement ; évaluation convaincante des besoins ; cadre de résultats et capacité des partenaires de mise en œuvre.
Décisions de financements	Les affectations pour des crises sont basées sur la sévérité des besoins. Le personnel humanitaire dans les équipes des Sièges recommandent des niveaux de financement de ces affectations d'argent selon les propositions reçues d'ONG internationales, d'appels des Nations Unies et du Mouvement de la Croix Rouge.
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">➔ HA de DFATD : http://www.international.gc.ca/message.aspx?&mst=404➔ Lignes directrices: http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Funds/\$fi	

ECHO (Commission Européenne à l'Aide Humanitaire et à la Protection Civile)

Présence dans les pays	40 bureaux de terrain et une Equipe de Réponse Rapide pour déployer des experts techniques pour soutenir la réponse and la coordination en situation d'urgence.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	<p>Coordination d'urgence.</p> <p>Protection, incluant le financement pour construire et renforcer l'environnement politique, sociale, culturel, institutionnel, économique et légal de la protection sur le long terme (Financement de la Protection: Direction Générale, lignes directrices du financement d'ECHO, Avril 2009).</p> <p>Stratégie pour les enfants dans l'urgence, sortie en 2008 ; Politique de Genre (couvre aussi des aspects de VBG), publiée en 2013.</p> <p>Le financement ciblé et de suivi de la VBG et de la Protection de l'Enfance sont des questions transversales.</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs/systèmes humanitaires, disponible pour ses partenaires de mise en œuvre, à la fois Organisations Internationales et ONG.</p>
Projets financés : multisectoriels / distincts	Finance des projets multisectoriels et distincts.
Critères de financement	Le plus important est d'avoir des propositions bien écrites, qui démontrent comment le projet aborde la situation/le contexte. Besoin d'une analyse contextuelle renforcée, et de preuve des besoins.
Décisions de financements	<p>Faites conjointement par le personnel de terrain le personnel technique du Siège.</p> <p>Construire des relations au niveau de terrain et du Siège est très important.</p> <p>Avoir des discussions informelles avec le personnel d'ECHO avant de soumettre les propositions.</p> <p>ECHO développe un Marqueur d'Age et de Genre.</p>
Autres informations	<p>Les Priorités Stratégiques de chaque pays sont contenues dans les Plans de Mise en Œuvre Humanitaire de pays (HIP en Anglais), et dans les recommandations opérationnelles.</p> <p>Le financement d'ECHO est disponible pour ses partenaires qui ont signé un Cadre d'Accord de Partenariat (FPA en Anglais). Les ONG qui n'ont pas</p>

	signé de FPA peuvent seulement accéder au financement à travers des partenaires déjà enregistrés auprès d'ECHO.
Liens utiles	
<ul style="list-style-type: none"> → Pour des Propositions – Lignes directrices – Les partenaires de la Direction Générale d'ECHO doivent utiliser leur proposition d'Action pour le financement de la Communauté (en Anglais) : → Les lignes directrices du financement d'ECHO pour l'aide humanitaire aux agences des Nations Unies (Anglais) : http://ec.europa.eu/echo/funding/files/partners/humanitarian_aid/fafa/2012/ECHO-UN_Guidelines_June2012.pdf → Lignes directrices annuelles sur les priorités opérationnelles (Anglais) : http://ec.europa.eu/echo/files/policies/strategy/strategy_2014_en.pdf → Document de Travail du Personnel (SWD en Anglais) sur les enfants dans l'urgence et les situations de crise (Anglais) : http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/children_2008_Emergency_Crisis_Situations_en.pdf → Document de Travail du Personnel sur le Genre dans l'Assistance Humanitaire ; les différences de besoins, l'assistance adaptée (Anglais) : http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/gender_en.htm → Protection Humanitaire, lignes directrices du financement de la Direction Générale d'ECHO, Avril 2009 (Anglais) : http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/Prot_Funding_Guidelines.pdf 	

IRLANDE (IRISH AID)

Présence dans les pays	Présence dans les pays limitée en ce qui concerne le domaine de l'humanitaire, mais représentation sur le terrain par les ambassades d'Irlande.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	Ardents défenseurs de la lutte contre la VBG. Politique : tous les projets devraient intégrer le genre et la protection.
Projets financés : multisectoriels / distincts	Finance des projets multisectoriels et distincts.
Critères de financement	Les affectations sont basées sur les besoins et les propositions doivent démontrer une approche basée sur les résultats. Petite quantité de fonds disponibles spécifiques à la VBG au niveau de pays.
Décisions de financements	La plupart des financements vont aux agences des Nations Unies, au CICR et à des ONG internationales basées en Irlande. Irish Aid est un large contributeur de l'ERF et du CERF.

	<p>Les ONG basées en Irlande peuvent répondre aux appels pour des propositions. Les ONG non basées en Irlande sont invitées à répondre sur la base de besoin et d'expertise.</p> <p>Pas de ligne spécifique de financement pour la protection ou la VBG.</p>
Autres informations	<p>Groupement Irlandais sur la VBG – Mary Robinson (ex Présidente Irlandaise) en est conseillère.</p> <p>Plan d'Action National pour la Résolution du Conseil de Sécurité 1325 (2011-2014) qui implique de répondre aux besoins en matière de VBG.</p> <p>Rapport de mi-parcours sur la mise en place du Plan d'Action National d'Irlande pour la Résolution 1325.</p> <p>Irish Aid est un défenseur ardu de la lutte contre les VBG et sont reconnus comme des champions en la matière.</p>
Lien utile	
<p>→ Politique de secours d'urgence humanitaire d'Irish Aid (Anglais) : https://www.irishaid.ie/news-publications/publicationsarchive/2009/december/irish-aid-humanitarian-relief-policy/</p>	

SUEDE (SIDA)

Présence dans les pays	Présence dans les pays limitée en ce qui concerne le domaine de l'humanitaire, mais représentation sur le terrain par les ambassades de Suède.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	Fort soutien de la Protection de l'Enfance à travers UNICEF et Save The Children Suède. La politique Suédoise pour l'assistance humanitaire indique que l'assistance humanitaire doit prendre en compte le besoin de protéger les femmes contre la violence et autres formes d'abus.
Projets financés multisectoriels / distincts :	Finance des projets multisectoriels et distincts.
Critères de financement	Accent mis sur le financement basé sur les besoins.
Décisions de financements	<p>Toutes les décisions sont prises au Siège.</p> <p>Des changements récents dans les processus de prise de décision pour se concentrer sur la réduction du nombre d'accords de financement.</p> <p>En 2013, l'attention a été portée à 22 zones majeures de crises comme des priorités dans l'analyse du contexte</p>

	humanitaire pour chacune des 22 zones. La VBG, et particulièrement la prévention de la VBG, est une priorité thématique et SIDA a déterminé que 25% des programmes financés doivent avoir intégré, des résultats/objectifs escomptés concrets concernant la prévention de la VBG.
Autres informations	<p>Donne une majeure partie des fonds non affectés à l'UNICEF pour ses programmes de Protection de l'Enfance, et une partie majeure des fonds à Save The Children Suède pour la Protection de l'Enfance. Finance la Protection de l'Enfance comme un élément des programmes multisectoriels d'autres agences.</p> <p>Liens forts entre les questions liant l'humanitaire et le développement.</p> <p>Fort support pour une réponse coordonnée et des mécanismes de financement associés.</p> <p>A introduit des partenariats pluriannuels de financement. Dispositif de Mécanisme de Réponse Rapide par lequel des partenaires pré-qualifiés peuvent recevoir des fonds dans les 24 heures suivant des catastrophes à survenance rapide.</p> <p>Le support humanitaire pour la protection est aussi fourni à travers un soutien de base aux agences multilatérales par le Ministère des Affaires Etrangères Suédois.</p>
Lien utile	<p>→ Stratégie pour l'assistance humanitaire fournie à travers SIDA 2011-2014 (Anglais) : http://www.regeringen.se/rapporter/2011/01/strategy-for-humanitarian-assistance-provided-through-the-swedish-international-development-cooperation-agency-sida-2011--2014-/</p>

SUISSE (SDC)

Présence dans les pays	Présence sur le terrain en augmentation grâce à l'Aide Humanitaire de SDC (SDC-HA en Anglais) et aux bureaux de Coopération du Développement.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	La protection est une priorité et un thème transversal pour SDC-HA. De plus, la protection est souvent intégrée aux stratégies nationales de SDC-HA.
Projets financés : multisectoriels / distincts	Finance des projets multisectoriels et distincts.
Critères de financement	SDC a une stratégie mixte de financement qui inclue la fourniture de contributions annuelles essentielles aux partenaires multilatéraux prioritaires de SDC-HA (CICR, UNICEF, PAM, UNHCR, ACHA et UNRWA) et un financement multi/bi latéral basé sur les besoins identifiés, les urgences, les

	thèmes prioritaires, les pays et régions. De plus, environ un tiers du budget de SDC-HA est réservé à des projets de mise en œuvre directe, à des partenaires bilatéraux (ONG Suisses, ONG internationales et nationales), et aux urgences. Enfin, dans certains pays, SDC-HA contribue à des fonds communs.
Décisions de financements	L'essentiel de son financement annuel est dirigé vers des agences qui ont un mandat de protection : CICR, UNHCR, OCHA, et UNICEF depuis 2013. Les autres financements sont basés sur les priorités des pays et des régions. La plupart des financements sont bilatéraux, à l'exception du Fonds de Protection de l'Enfance du Zimbabwe. Le financement est surtout attribué à travers des partenariats établis. Petites quantités de financements flexibles pour répondre à de nouvelles crises. Aide humanitaire : 1/3 au CICR, 1/3 aux agences des Nations Unies, 1/3 aux ONG Suisses ou mises en œuvre directes.
Autres informations	La Stratégie Suisse pour la Protection des Civiles (PoC en Anglais) dans les conflits armés sera lancée fin-2013.
Lie utile → https://www.eda.admin.ch/ddc	

ROYAUME-UNI (DFID)

Présence dans les pays	Bureaux de pays. Travaille directement dans 28 pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	Les décisions de financement sont informées par la stratégie de réponse de DFID spécifique à l'urgence humanitaire, mais la protection des civiles et l'espace humanitaire est le 6 ^{ème} objectif politique (voir la Politique Humanitaire ci-dessous) avec une référence spéciale concernant la prévention et la réponse à la violence contre les femmes et les filles.
Projets financés : multisectoriels / distincts	La plupart des projets de protection financés sont intégrés à d'autres secteurs. Le financement pour la VBG est disponible à la fois pour les projets intégrés et les projets distincts.
Critères de financement	DFID met l'accent sur la démonstration de résultats (M&E en Anglais) et la valeur de l'argent.
Décisions de financements	Le financement et les mécanismes varient selon les pays et sont informés par la stratégie de réponse spécifique à la crise. Ex : consortiums d'ONG internationales en Birmanie à cause du peu d'ONG internationales travaillant dans ce secteur.

Liens utiles

- Orientations pour le financement de la réponse humanitaire (Anglais, Mars 2013) : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/404342/Humanitarian-Response-Funding-Guidelines-2015.pdf
- Politique humanitaire du Gouvernement du Royaume-Uni (Anglais) : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67468/The_20UK_20Government_s_20Humanitarian_20Policy_20-20September_202011_20-20Final.pdf

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

BPMR, Département d'Etat, Bureau de la Population, des Réfugiés et de la Migration

Présence dans les pays	Bureaux de pays et bureaux régionaux.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	<p>Mission du BPRM : offrir de la protection, alléger les souffrances, et résoudre le problème des personnes persécutées et déracinées à travers le monde pour le compte du peuple Américain en fournissant l'aide nécessaire, en travaillant à travers des systèmes multilatéraux pour construire des partenariats globaux, en promouvant les meilleures pratiques en termes de réponse humanitaire, et en assurant que les principes humanitaires sont complètement intégrés dans la politique de sécurité nationale et étrangère des Etats-Unis.</p> <p>Priorise le financement pour les enjeux de protection, assistance humanitaire, solutions durables pour les réfugiés, victimes de conflits, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (en conséquence d'un conflit), apatrides, migrants vulnérables (tels que les demandeurs d'asile, les mineurs non-accompagnés, les victimes de trafic humain).</p> <p>Fournit un financement rapide et flexible pour les situations d'urgence aigue, ainsi que du soutien pour les besoins humanitaires lors de crises prolongées et pour des solutions à des déplacements, incluant le retour et la réintégration volontaire, l'intégration locale dans les communautés hôtes, la réinstallation de réfugiés aux Etats Unis.</p> <p>La législation compétente met l'accent sur le soutien aux organisations internationales, notamment l'UNHCR, le CICR, l'OIM et UNRWA. Habituellement, le BPRM finance les ONG pour combler les lacunes des programmes multilatéraux. Les efforts de Protection de l'Enfance soutenus à travers les ONG et Organisations Internationales partenaires comprennent la réunification et le traçage familial, l'éducation, la nutrition, les soins sanitaires/la vaccination, le soutien psycho-social/les Espaces Amis des Enfants, l'enregistrement des naissances, suivant les</p>

	<p>déterminations en matière d'intérêt supérieur, de prévention et de réponse en termes de Violence Basée sur le Genre, et de prévention contre l'abus et l'exploitation sexuels.</p> <p>Priorise le soutien à la protection des femmes et des enfants, particulièrement la prévention et la réponse en termes de Violence Basée sur le Genre. Depuis 2000, le BPRM a fourni plus de 73 millions de Dollars pour empêcher et répondre à la Violence Basée sur le Genre, et a intégré avec succès la prévention et la réponse dans des programmes multisectoriels, incluant 45% des financements du BPRM à des projets d'ONG en 2012. Le BPRM a lancé un appel pour des propositions annuelles en termes de Violence Basée sur le Genre. L'annonce d'opportunité de financement peut être trouvée (Anglais) à : http://www.state.gov/j/prm/funding/2013/208998.htm</p>
Critères de financement	<p>Les directives générales du BPRM envers les ONG pour l'assistance à l'étranger dont disponibles (Anglais) ici : http://www.state.gov/j/prm/funding/2013/208998.htm</p> <p>Les ONG qui déposent une candidature pour un financement auprès du BPRM doivent démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coordination avec le système humanitaire international – habituellement avec l'UNHCR. - Une conformité avec les Standards Minimums de la Réponse au Désastre du projet Sphère. - L'adoption d'un code de conduite interdisant l'exploitation et l'abus sexuel. - L'examen des questions de sécurité et de sûreté. <p>Dans certains cas, le BPRM soutient des programmes pluriannuels (allant jusqu'à 36 mois), avec des financements approuvés sur une base annuelle. Les annonces d'opportunités de financement sont publiées sur le site Internet du BPRM et via grants.gov. Les dates limites de soumission sont fermes, et le BPRM encourage l'utilisation de ses modèles de proposition et de rapport.</p>
Décisions de financements	<p>Les décisions de financement sont prises au niveau central à Washington DC, avec une prise en compte déterminante des suivis de terrain des Coordinateurs Régionaux pour les Réfugiés du BPRM basés dans les ambassades des Etats Unis à l'étranger. Les décisions de financement sont basées sur des évaluations des besoins humanitaires. Les décisions sur propositions pour des programmes continus ou pluriannuels doivent être considérées à travers les résultats des performances passées et les résultats des efforts d'évaluation et de suivi du BPRM.</p> <p>Aux Etats-Unis, l'année fiscale dure du 1^{er} Octobre au 30 Septembre. Le BPRM fournit des contributions aux organisations internationales. La</p>

	majorité des financements du BPRM envers les ONG est effectué à travers des accords de collaboration. Une portion du financement du BPRM est attribué par les ambassades des Etats-Unis, via le Fonds Julia V. Taft pour soutenir des programmes de petite ampleur pour les réfugiés et les autres populations concernées.
Lien utile	
<p>→ Conseils Généraux pour les ONG sur l'aide extérieure, Département d'Etat des Etats-Unis, Janvier 2014 (Anglais) :</p> <p>→ http://www.state.gov/j/prm/releases/factsheets/2014/219758.htm</p>	

USAID/OFDA, Agence des Etats-Unis pour le Développement International/Bureau des Affaires Etrangères pour l'Assistance aux Désastres

Présence dans les pays	USAID/OFDA a du personnel basé dans des bureaux de pays et régionaux. Des Equipes de Réponse d'Assistance au Désastre peuvent aussi être déployées aux pays affectés si besoin.
Priorités du financement humanitaire (relatives à la Protection de l'Enfance et à la Violence Basée sur le Genre)	<p>USAID/OFDA est responsable de la coordination de l'assistance du gouvernement des Etats-Unis en termes de protection pour les catastrophes qui ont lieu à l'étranger dont les deux secteurs de la protection et des actions d'intégration de la protection, car il est vital pour les missions de USAID/OFDA de : sauver des vies, alléger les souffrances, et réduire l'impact économique des désastres.</p> <p>Pour cela, USAID/OFDA finance des programmes centrés sur la VBG et la Protection de l'Enfance, ainsi que sur le soutien psycho-social, la coordination, l'information et les projets de plaidoyer sur la protection.</p> <p>De plus, il est nécessaire que tous les programmes de USAID/OFDA, indépendamment de leur secteur, démontrent qu'ils intègrent la protection, qu'ils mènent des analyses et intègrent les questions de genre et de diversité, et qu'ils incluent les personnes âgées et handicapées. Les partenaires doivent aussi avoir un Code de Conduite pour empêcher l'Exploitation et l'Abus Sexuel conforme aux Principaux Principes de l'IASC.</p>
Projets financés : multisectoriels / distincts	USAID/OFDA finance des programmes de protection distincts incluant la Protection de l'Enfant et la VBG. Cependant, la majorité des propositions soumises à USAID/OFDA, notamment celles des ONG partenaires, requièrent de l'assistance pour soutenir des activités dans

	<p>deux secteurs ou plus. Les propositions requérant une assistance pour soutenir les activités d'un seul secteur proviennent le plus souvent d'organisations publiques internationales (telles que les agences des Nations Unies). Les partenaires travaillent avec le personnel d'USAID/OFDA basé dans les bureaux de pays ou régionaux pour estimer le budget nécessaire et les secteurs à inclure de manière prioritaire pour soumettre la proposition.</p>
<p>Critères de financement</p>	<p>USAID/OFDA applique 3 critères d'évaluation des propositions de programme pour le secteur de la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques en termes de protection sont liés à un désastre ou à un conflit. - Les activités proposées sont appropriées pour les acteurs humanitaires. - Les résultats attendus sont raisonnables par rapport aux délais impartis. <p>USAID/OFDA priorise aussi le financement de programmes de protection qui font appel à des outils basés sur les preuves et qui établissent les meilleures pratiques et des recommandations.</p>
<p>Décisions de financements</p>	<p>USAID/OFDA reçoit une allocation annuelle de fonds du Congrès Américain. En fonction de ces fonds, USAID/OFDA prépare un budget théorique au début de chaque année fiscale, fixant une certaine quantité d'argent pour les nouvelles urgences (dont un fond de réponse de contingence), et alloue le reste aux crises continues.</p> <p>Les enveloppes budgétaires pour chaque pays sont basées sur les besoins humanitaires actuels et attendus pour l'année à venir. Ces planifications budgétaires sont allouées par diverses équipes d'USAID/OFDA, qui développent ensuite un plan de dépense pour l'année.</p> <p>La majorité du financement d'USAID/OFDA est reversé à des organisations non gouvernementales (80% à 90%) qui appliquent pour financer leurs programmes grâce aux Conseils Généraux (cités ci-dessus). Le financement d'organisations publiques internationales (telles que les agences des Nations Unies) ne requiert pas de proposition, mais les équipes régionales choisiront de</p>

	financer des projets individuels dans le cadre du processus d'appel, selon les besoins.
Autres informations	Les conseils pour effectuer des propositions est l'élément le plus important dont il faut prendre note. Inclure 4 points clef (voir les liens).
Liens utiles	
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Conseils pour effectuer une proposition, USAID/OFDA, Octobre 2012 (Anglais) : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/guidelines_for_proposals_2012.pdf ➔ Conseils pour effectuer une proposition, incluant des conseils très spécifiques sur ce qui est requis pour les propositions concernant le secteur de la protection, et un lien à un document de deux pages sur les conseils transversaux de la protection d'USAID et les exigences du code de conduite (Anglais) : https://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conf ➔ La Stratégie des Etats-Unis pour Empêcher et Répondre aux Violences Basées sur le Genre de manière globale (Anglais) : http://www.state.gov/documents/organization/196726.pdf ➔ Le Plan d'Action National sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (Anglais) : https://www.whitehouse.gov/sites/default/files/email-files/US_National_Action_Plan_on_Women_Peace_and_Security.pdf ➔ Le Plan d'Action du Gouvernement des Etats-Unis sur les Enfants dans l'Adversité (Anglais) : https://www.usaid.gov/ 	

RÉFÉRENCES CLEFS (SITES INTERNET ET DOCUMENTS)

- *Placing protection at the centre of humanitarian action : Study of Protection Funding in Complex Humanitarian Emergencies*, Murray & Landry, 2013
<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/protection-funding-study-final-report-1.pdf>
- *Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'intervention humanitaire*, GTPE, 2012
<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>
- *Sex and Age Matter : Improving Humanitarian Response in Emergencies*, Feinstein International Centre, 2011
<https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/SADD.pdf>
- www.humanitarianresponse.info
- www.3unocha.org/cap/resources/policy-guidance
- www.globalprotectioncluster.org
- www.cpwg.net
- www.gbvaor.net
- www.gbvimis.org
- www.sphereproject.org

Ce manuel de collecte de fonds a été développé conjointement par le Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance (CPWG) et le domaine de responsabilité sur la Violence Basée sur le Genre (GBV AoR). Il est destiné à des ONG nationales, des ONG internationales et des agences des Nations Unies travaillant dans le domaine de la Protection de l'Enfance (PE) et de la Violence Basée sur le Genre (VBG), ainsi qu'aux groupes de coordination dans les pays.

Les 5 meilleurs conseils pour collecter des fonds sont résumés de la manière suivante :

- Garantir des programmes de Protection de l'Enfance et de Violence Basée sur le Genre basés sur des preuves
- Développer des propositions de qualité
- Assurer une coordination efficace de la Protection de l'Enfance et de la Violence Basée sur le Genre, et un plaidoyer conjoint
- Engager le collectif
- Construire et maintenir des relations avec les donneurs clefs

Nous espérons que ce manuel de collecte de fonds intéressera tous les partenaires humanitaires qui partagent la responsabilité de prendre des mesures pour empêcher et répondre aux violences et aux abus qui peuvent survenir dans des contextes d'urgence.